



## PEINE DE MORT

L'opposition implore la clémence du Montana

Page A 3



## LE MONDE

Le Commonwealth suspend le Pakistan

Page B 9

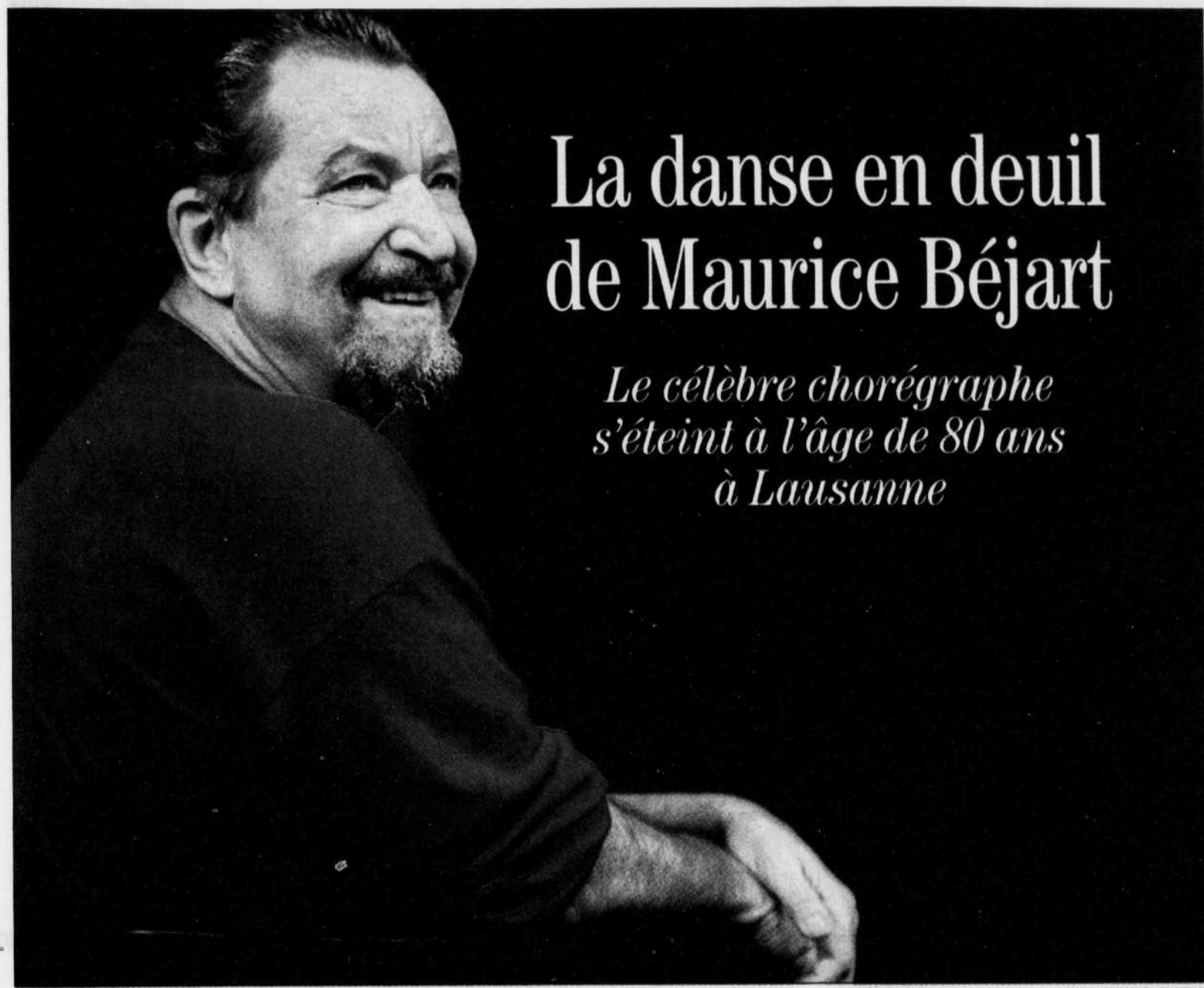
www.ledevoir.com

# LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 267

LE VENDREDI 23 NOVEMBRE 2007

88c + TAXES = 1\$



## La danse en deuil de Maurice Béjart

Le célèbre chorégraphe s'éteint à l'âge de 80 ans à Lausanne

JOHN SCHULTS REUTERS

Maurice Béjart a dénoncé très tôt un art de la danse qui serait «coupé des masses». Lui voulait plutôt toucher le vaste public. Bon nombre de ses pièces ont su rejoindre même les non-initiés, dont son célèbre *Sacre du printemps* et son *Boléro* de Ravel, interprété par Jorge Donn notamment dans *Les Uns et les Autres*, de Claude Lelouch.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Maurice Béjart voulait faire de la danse l'art par excellence du XX<sup>e</sup> siècle. Le grand maître de la danse moderne française, véritable légende, aura su la faire aimer à un vaste public. Il est décédé à l'âge de 80 ans dans la nuit de mercredi à hier à Lausanne, où il a conclu sa carrière prolifique. Le chorégraphe dirigeait depuis 1987 le Béjart Ballet Lausanne (BBL).

Dans une entrevue qu'il accordait l'année dernière au *Devoir* à l'occasion d'un hommage qui lui était rendu à

la Place des Arts, le chorégraphe expliquait, sans honte aucune, que sa très abondante production — plus de 250 chorégraphies en 50 ans de carrière — contenait à la fois «beaucoup de déchets» et beaucoup de chefs-d'œuvre. Mais il reste que bon nombre de ses pièces ont franchi les murs que dresse d'ordinaire le temps qui passe, dont son célèbre *Sacre du printemps* et son *Boléro* de Ravel, interprété par Jorge Donn notamment dans *Les Uns et les Autres*, de Claude Lelouch.

Travailleur boulimique, Maurice Béjart continuait à 80 ans de créer, malgré des ennuis de santé chro-

niques qui le contraignaient à se déplacer dans un fauteuil roulant. «*Quand on aime quelque chose, plus on le voit, plus on l'aime. À 80 ans, j'aime la danse encore plus qu'avant.*»

Pour son 80<sup>e</sup> et dernier anniversaire, Maurice Béjart avait créé à Lausanne une «*vie du danseur, racontée par Zig et Puce*», les personnages de bande dessinée créés par Alain Saint-Ogan en 1925. Cette mise en scène originale offrait un retour sur ses principales

VOIR PAGE A 10: BÉJART

## Mulroney et Schreiber devront s'expliquer devant les députés

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les députés fédéraux craignent peut-être un «cirque» et une «chasse aux sorcières», ils ont quand même décidé hier que l'ex-premier ministre conservateur Brian Mulroney et l'entremetteur Karlheinz Schreiber seront convoqués, par la force d'outils juridiques s'il le faut, à venir expliquer leur mystérieuse histoire en comité parlementaire. Et ce, d'ici les célébrations de Noël.

Les députés du comité parlementaire traitant d'éthique en débattaient depuis des jours et sont enfin passés aux actes hier midi. En adoptant une motion extraordinaire, ils exigent que l'homme d'affaires Karlheinz Schreiber compare devant eux dès la semaine prochaine et que M. Mulroney fasse de même la semaine suivante. Les conservateurs ont voté contre cette motion, mais les représentants des trois partis d'opposition formaient une majorité.

«*Nous sommes dans une course contre la montre*», a expliqué le député néo-démocrate Pat Martin, parrain de cette motion. «*Non seulement parce que l'expulsion [de M. Schreiber] pourrait survenir bientôt mais aussi parce que des élections fédérales pourraient bien être déclenchées en février. Ne riez pas, ces choses-là arrivent, et le public a le droit de connaître le fond de cette histoire et*



Brian Mulroney



Karlheinz Schreiber

VOIR PAGE A 10: MULRONEY

## IDÉES



Lise Payette

## Lise Payette au Devoir

C'est avec un immense plaisir que *Le Devoir* accueille aujourd'hui une chroniqueuse de renom, l'ex-politicienne, animatrice, productrice et auteure Lise Payette.

Animatrice réputée à la barre d'émissions qui ont marqué l'histoire de notre radio et de notre télévision nationales, telles que *Place aux femmes* et *Appelez-moi Lise*, Mme Payette a fait le saut en politique en 1976. À titre de ministre au sein du gouvernement de René Lévesque, elle a présidé à la création du régime d'assurance automobile. Féministe avouée, on lui doit d'avoir imposé l'usage de l'expression «madame la ministre» aujourd'hui devenue la norme.

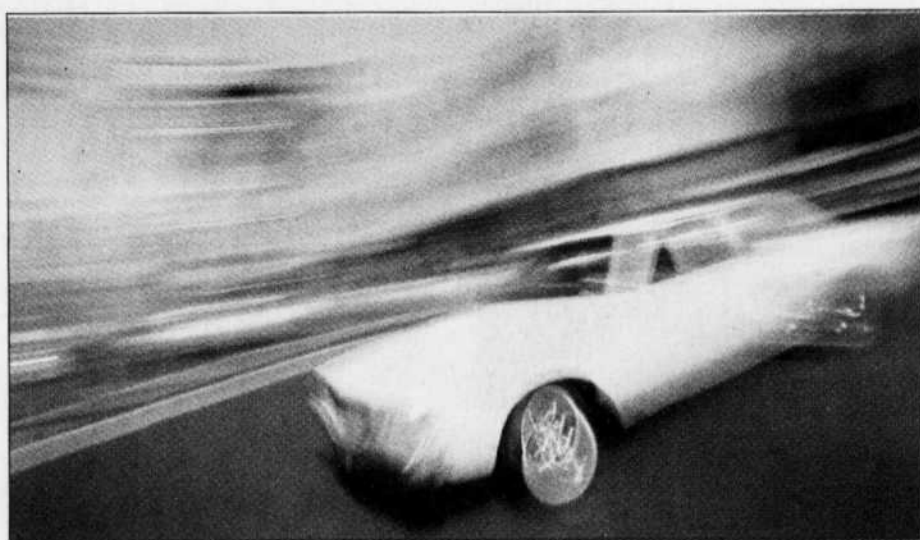
Après avoir quitté la vie politique, Mme Payette a entrepris une carrière remarquable à titre d'auteur d'essais, de mémoires et de plusieurs téléromans à succès.

Revenue dans l'actualité politique et sociale à titre de chroniqueuse pour les journaux *Quebecor*, fonction qu'elle a laissée en avril dernier, Mme Payette se joint aujourd'hui à notre équipe de commentateurs invités chevronnés. Nos lecteurs et nos lectrices pourront donc lire ses propos tous les vendredis dans notre page *Idées*.

Le Devoir

## INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 9
Avis publics.....	A 4	Météo.....	B 7
Bourse.....	A 6	Monde.....	B 9
Culture.....	B 2	Mots croisés.....	B 7
Décès.....	B 6	Sports.....	B 8
Économie.....	A 7	Sudoku.....	B 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 4



NEWSCOM

La pédale au plancher à la ville, à la campagne, à la montagne: dans les publicités, les automobiles sont toujours plus rapides.

## Publicités sans limites

*Il n'existe aucun code empêchant les constructeurs automobiles de vanter la vitesse de leurs bolides*

La mort tragique de Bianca Leduc, une fillette de trois ans fauchée par deux adolescents ivres de vitesse à L'Île-Perrot, a relancé le débat sur la sécurité routière au Québec. Le premier ministre Jean Charest espère un changement de la «culture de conduite automobile». Le projet de loi des libéraux reste cependant muet sur la publicité — vrombissante — des constructeurs automobiles.

BRIAN MYLES

Johanne McIntyre est résolue à mettre un frein à la vitesse sur les routes. Au lendemain de la mort de Bianca Leduc, tuée par deux adolescents qui roulaient à vive allure dans un secteur résidentiel, elle a organisé une marche rassemblant 1500 citoyens de L'Île-Perrot déterminés à prendre en main leur sécurité. Après la mise en place de «patrouilles de citoyens», son prochain cheval de bataille sera celui de la publicité. Il suffit de regarder la télévision l'espace

d'une soirée pour mesurer à quel point les constructeurs de voitures sont accros de la vitesse. La pédale au plancher à la ville, à la campagne, à la montagne: ils vantent essentiellement la performance de bolides toujours plus rapides. À cet égard, les publicités inventives de Martin Matte, qui distille des messages de sécurité avec une bonne dose d'humour pour Honda, constituent l'une des rares

VOIR PAGE A 10: VITESSE

## Le privé dénature la médecine, selon le directeur de l'Hôpital général juif

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

La médecine est un art dans lequel le privé ne devrait tout simplement pas avoir droit de cité. Voilà l'essentiel du message qu'a livré hier Henri Elbaz, directeur général de l'Hôpital général juif de Montréal, devant des membres attentifs de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Musclée et sans détour, sa mise en garde englobe jusqu'à certaines initiatives déjà en cours au Québec, comme le recours accru aux agences privées pour combler les quarts de travail des infirmières et l'élaboration de nouveaux partenariats entre des hôpitaux publics et des cliniques privées spécialisées.

«*Je pense qu'en ce qui a trait à l'art de la médecine, il ne devrait pas y avoir de contraintes dans l'esprit du médecin. Quand il y a un retour sur capital à assurer ou quand le patient devient une source de revenus, ça cause des dérapages*», a expliqué M. Elbaz, rencontré peu de temps après son allocution tenue en matinée à l'hôtel Omni Mont-Royal. Un principe qui n'empêche pas le privé de pouvoir faire des affaires en amont et en aval, a expliqué le directeur général de cet hôpital d'enseignement affilié à l'université McGill.

«*Je ne vois pas de problème à ce que le privé gère l'hébergement. Je ne vois pas de problème non plus à ce que les CSSS donnent les ressources pour le maintien à domicile en sous-traitance. Mais il y a un problème quand une agence privée vient nous prendre nos infirmières. Il y a aussi un problème quand un médecin ouvre un bureau privé pour faire de l'échocardiographie et n'est pas disponible pour répondre aux demandes de consultation à l'urgence.*»

«[...] quand le patient devient une source de revenus, ça cause des dérapages»

VOIR PAGE A 10: MÉDECINE

## LES ACTUALITÉS

La commission Bouchard-Taylor à Sherbrooke

## Miracle à l'estrienne

Un regroupement œcuménique propose d'agir comme le Conseil du statut de la femme, mais pour les demandes d'accommodement

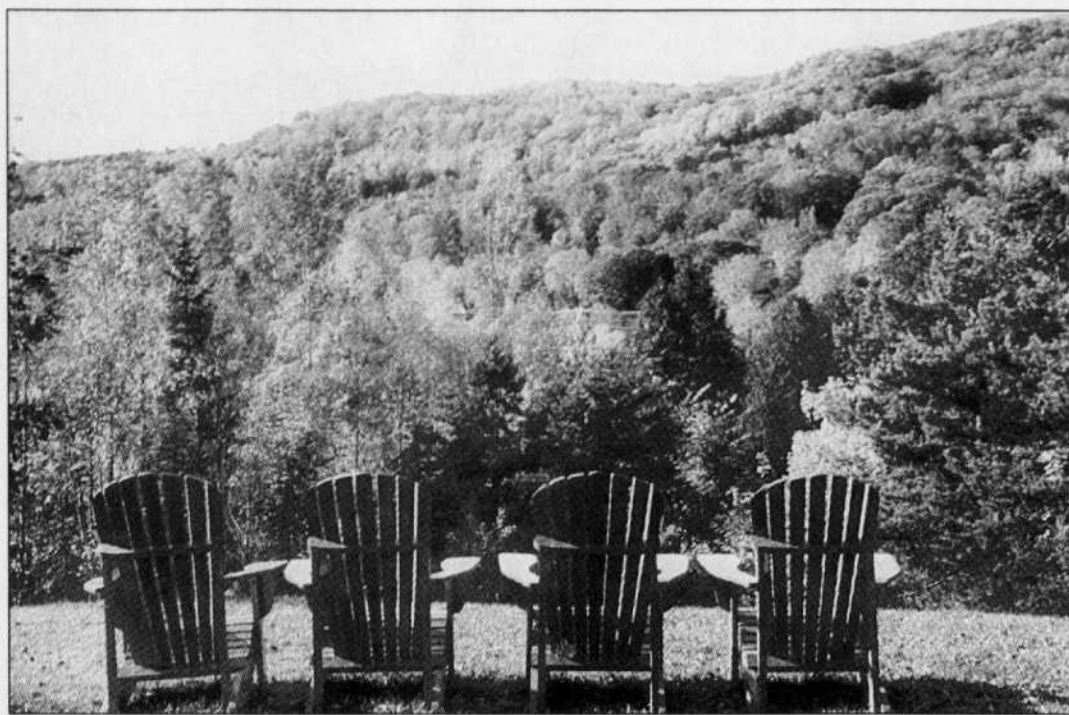
STÉPHANE BAILLARGEON

Le portrait idyllique d'une région estrienne ouverte, tolérante et généreuse s'est affirmé hier, à Sherbrooke, avec la présentation des mémoires à la commission Bouchard-Taylor. La veille, le forum des citoyens avait amorcé l'ébauche positive à grands coups de déclarations fraternelles et remplies de compassion.

Environ 25 groupes et individus ont comparu pendant la journée. Tous, ou presque, y compris les regroupements de défense des immigrants, ont encensé l'espoir de miracle estrien tout en proposant des mesures concrètes pour l'améliorer, notamment en matière d'accessibilité à l'emploi. Les présidents de la commission ont aussi répété leur étonnement devant cette partie du Québec paisible et perfectible.

Un regroupement œcuménique de cinq confessions de la région, quatre Églises chrétiennes et une association musulmane, incarne ce miracle à l'estrienne. Le groupe recommande la mise en place d'un mécanisme de consultation sur les questions religieuses, un peu sur le modèle du Conseil du statut de la femme. Ce nouveau conseil œcuménique favoriserait les échanges et désamorcerait les conflits en cas de demandes d'accommodements raisonnables pour motifs religieux. Il interviendrait à l'intérieur des confessions mais aussi sur les plans régional et provincial.

«Nous voulons exprimer nos convictions qu'un accueil et un enrichissement mutuel est possible à travers un dialogue», a résumé le prêtre catholique André Castonguay devant les présidents Gérard



SOURCE TOURISME ESTRIE

Un regroupement œcuménique de cinq confessions de la région, quatre Églises chrétiennes et une association musulmane, recommande la mise en place d'un mécanisme de consultation sur les questions religieuses. Les commissaires Bouchard et Taylor n'ont pas caché leur étonnement dans cette partie paisible du Québec

Bouchard et Charles Taylor. Aucun autre mémoire œcuménique n'a été entendu depuis le début des travaux en septembre. La commission termine ses audiences régionales ce matin. Elle sera à Montréal dans les prochaines semaines pour une longue série de forum et de consultations.

Sherbrooke a reçu 4700 immigrants depuis 1993 et compte au total environ 10 000 personnes immigrantes sur son territoire, soit 90 % des résidents de l'Estrie. Le maire, Jean Perreault, a rappelé que Sher-

brooke est la première ville fusionnée à avoir adopté une politique d'intégration. Elle compte également un conseiller en matières interculturelles. À ce jour, 300 employés, dont les policiers, ont été formés dans le cadre d'un programme d'initiation à la diversité.

La Ville elle-même compte 27 employés issus des communautés culturelles, dont 16 embauchés depuis 2005. Ce petit nombre équivaut à 2 % des employés de la Ville, qui souhaite augmenter ce pourcentage. «L'accueil des immigrants

nécessite une politique claire», a résumé le maire Perreault, qui souhaite attirer encore plus d'immigrants et surtout les conserver dans sa région.

L'Association des Marocains et des Marocaines de l'Estrie, un groupe non confessionnel créé en 2003, réclame qu'on facilite l'accès à l'emploi, par exemple en cassant les monopoles corporatistes. «Le problème, c'est le taux de chômage», a résumé un porte-parole.

L'association prend position pour une «laïcité juste et non à deux vi-

tesse», donnant cette fois l'exemple des émissions chrétiennes diffusées le dimanche à Radio-Canada. Elle défend les grands principes de la société québécoise, dont la démocratie et l'égalité. Par contre, elle déplore l'image des communautés culturelles présentée dans les médias québécois. «Nous militons contre la folklorisation», a résumé Abdallah Annab.

## Culture commune

Le sociologue Gary Caldwell, quant à lui, recommande de ne pas perdre de vue la «culture commune» du Québec. Pionnier des études interculturelles, il observe que ce socle sociétal repose sur des origines judéo-chrétiennes.

Les qualités formidables de notre société, même la démocratie et l'égalité, sont les fruits d'un héritage gréco-judéo-chrétien. Je pense que le Québec évolue vers une société plus universaliste. Nos valeurs ont évolué au contact des autres. Seulement, risque-t-on de se couper de cette tradition? Risque-t-on de se retrouver sans culture publique commune?

Le sociologue estrien fournit des exemples où, dans ce contexte, les compromis ne lui semblent pas acceptables: le visage caché dans les interactions publiques; l'exclusion des femmes d'une pleine participation sociale; la publication de caricatures qui offensent certains groupes; l'acceptation d'un droit qui ne soit pas assujéti à l'Assemblée nationale. «Sans transcendance, il n'y a pas de culture et, sans culture, il n'y a pas de société. Je ne pense pas qu'une société puisse se maintenir sans valeurs reliées à une tradition.»

Le Devoir

## Pays non démocratiques

## La Francophonie devrait imiter le Commonwealth, selon Turp

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — La Francophonie devrait s'inspirer du Commonwealth et sévir contre les pays non démocratiques. C'est ce que croit le député Daniel Turp, porte-parole péquiste en matière de relations internationales et de francophonie. M. Turp réagissait aux propos de la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, qui a déclaré avant-hier, lors d'une entrevue au *Devoir*, qu'il valait mieux ne pas exclure les pays de la Francophonie qui violent les droits et libertés. Mme Gagnon-Tremblay était au Laos pour une conférence des ministres de la Francophonie en préparation du prochain sommet, à Québec, en octobre 2008. Un des trois thèmes

choisis, «*Démocratie et gouvernance*», pourrait d'ailleurs mettre sur la table la question des droits de l'homme. Les deux autres thèmes portent sur l'environnement et la langue française.

M. Turp croit qu'il faut sévir contre les pays récalcitrants. Le député de Mercier observe que le Commonwealth, dont le sommet s'ouvre aujourd'hui, exerce une réelle pression sur le Pakistan pour qu'il respecte les principes démocratiques. D'ailleurs, le premier ministre canadien, Stephen Harper, a opté pour la ligne dure hier en se déclarant favorable à la suspension du Pakistan des rangs de l'organisation. M. Turp souligne du reste que c'est en partie l'action du Commonwealth qui a permis de libé-

rer l'Afrique du Sud du joug de l'apartheid.

Par ailleurs, M. Turp se souvient que sa vis-à-vis, questionnée lors d'une commission parlementaire sur les droits de l'homme en Chine, s'était montrée «très évasive».

Pourtant, la Francophonie s'est donné les instruments pour agir en la matière, rappelle M. Turp: elle a entériné en 2002 la Déclaration de Bamako, selon laquelle «*Francophonie et démocratie sont indissociables*». Dans cette déclaration, le Conseil permanent de la francophonie était autorisé à prendre certaines mesures contre les États membres récalcitrants, dont les quatre suivantes:

■ le refus de soutenir les candidatures présentées par le pays concer-

né à des postes électifs au sein d'organisations internationales;

■ le refus de la tenue de manifestations ou conférences de la Francophonie dans le pays concerné;

■ la recommandation en matière d'octroi de visas aux autorités de fait du pays concerné et la réduction des contacts intergouvernementaux;

■ la suspension de la participation des représentants du pays concerné aux réunions des instances.

«Je n'ai pas souvenir d'un pays qui ait été assujéti à des sanctions prévues dans ce document», se désole le député, qui croit que le Québec devrait se faire un défenseur de ces principes au sein de la Francophonie.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Devoir

Daniel Turp

## Bâtir un brillant avenir

Gestion de patrimoine Assante est le fier commanditaire de Lire, c'est grandir, un programme exclusif de CanWest conçu pour sensibiliser et réunir des fonds en faveur de l'alphabetisation dans les familles au Canada.

En collaboration avec Les Éditions du Phoenix et ses auteurs, Gestion de patrimoine Assante organisera un événement spécial avec cocktail.

Joignez-vous à nous alors que des auteurs dont les œuvres ont remporté des prix, comme Pauline Gill, Claire Mallet et Isabelle Larouche, nous divertiront en lisant des extraits de leurs romans et présenteront leurs livres français aux jeunes lecteurs de 7 à 12 ans. Une partie du produit de la vente de livres sera versée au profit de l'alphabetisation dans le programme Lire, c'est grandir de CanWest.

Le vendredi 30 novembre 2007  
de 17 h à 19 h

Gestion de patrimoine Assante  
8301, Transcanadienne, Saint-Laurent (Québec)

Les places sont limitées. confirmer votre présence  
à la succursale St-Laurent d'Assante au 514-832-5100

Aidez-nous à promouvoir l'alphabetisation et à susciter le goût de la lecture  
chez nos jeunes afin qu'ensemble, nous puissions bâtir un brillant avenir.

CanWest  
Raisie Lire,  
OReader grandir  
The Gazette LE DEVOIR

GESTION DE PATRIMOINE  
Assante

Éditions du Phoenix

Michèle BENOÎT  
Roger GRATTON

**PIGNON SUR RUE**

Les quartiers de Montréal

408 pages - 30,75 \$  
ISBN 978-2-7801-2494-3

GUÉRIN, éditeur liée  
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

L'Exposition d'hiver  
d'Antiquités de Montréal  
23 au 25 novembre, 2007

HIPPODROME de MONTRÉAL  
7440, boul. Décarie

0 40 E  
HIPPODROME  
Blue Bonnets  
STATIONNEMENT GRATUIT  
15 Décarie  
Jean Talon  
Namer & autobus 52

Des antiquaires prestigieux vous offrent une sélection  
vaste d'objets du monde entier

Vendredi	23 novembre	11h - 21h
Samedi	24 novembre	11h - 18h
Dimanche	25 novembre	11h - 17h

Adulte \$8.00 • Âge d'or \$6.00 • Enfant \$1.00

(514) 933-6375

## Un acte de contrition étapiste

M<sup>gr</sup> Ouellet  
n'exclut pas  
de présenter  
d'autres excuses

GUILLAUME  
BOURGAULT-CÔTÉ

L'Église n'a pas semé que du bon depuis 1960, a reconnu hier matin le cardinal Marc Ouellet. Mais pas question d'excuses pour cela: «Il faut y aller par étape», dit-il.

Dans sa première entrevue accordée depuis la publication de sa lettre de pardon mardi, l'archevêque de Québec a mentionné hier sur les ondes de RDI qu'il s'attendait à ce que sa sortie provoque un débat, quoique la vigueur de celui-ci l'a un peu surpris.

«C'est une lettre au ton conciliant, une main tendue» vers les critiques, a-t-il expliqué. En retour, il souhaite que ceux qui contestent ses positions fassent aussi un pas vers lui.

Interviewé depuis Rome, M. Ouellet a indiqué que, s'il a concentré ses excuses sur la période de l'avant-Révolution tranquille, c'est qu'il «*faut commencer quelque part*». Ce qui ne veut pas dire que le débat est clos: il pourra aller plus loin, promet-il. «Je suis convaincu que la période depuis 1960 n'est pas sans faute de notre part, mais il fallait d'abord régler des problèmes plus anciens.»

Interrogé pour savoir s'il est ouvert à discuter de différentes questions actuelles, comme l'ordination des femmes, le célibat des prêtres ou l'avortement — comme le demandaient avant-hier plusieurs observateurs sceptiques devant ses excuses —, M. Ouellet a répondu que c'est «un autre débat» et qu'il ne voulait pas «*entrer dans cette deuxième partie du débat*». Mais il ne ferme pas la porte à «*prolonger le dialogue*».

Marc Ouellet a aussi mentionné qu'il avait volontairement omis de nommer les orphelins de Duplessis dans sa repentance: «Je n'ai pas voulu les inclure, il y a déjà passablement de choses. Nous avons suffisamment de matière à réflexion et à dialogue» avec les thèmes abordés, croit-il.

Certains avaient interprété sa demande de pardon pour les abus sexuels commis par des membres du clergé comme étant une référence aux orphelins de Duplessis. L'Église a toujours refusé de présenter des excuses dans ce dossier.

Concernant sa décision d'agir en solo, puisque sa lettre a été écrite à l'insu de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, M. Ouellet a mentionné dans une autre entrevue télédiffusée qu'il avait tout de même consulté certains de ses collègues évêques avant d'écrire.

Il s'est aussi défendu d'avoir mêlé ses excuses à une démarche politique — il demande le retour de l'enseignement religieux à l'école. Cet aspect stratégique de sa sortie publique a été vertement dénoncé par plusieurs intervenants mercredi.

Le Devoir

## EN BREF

## Fromage estrien au banc des accusés

Sherbrooke — Un autre agriculteur des Cantons-de-l'Est fait l'objet d'une mise en garde du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en ce qui concerne la fabrication et la consommation de fromage fait de lait cru. Le MAPAQ avise la population de ne pas consommer de fromage provenant de la ferme Paul Goupil, située à Melbourne, près de Richmond. Cet établissement ne possède pas de permis de transformation de produits laitiers l'autorisant à fabriquer un tel fromage pour la consommation humaine. La vente de fromage préparé dans un établissement qui n'est pas titulaire d'un permis pour la transformation de produits laitiers est strictement interdite. Aussi, aux consommateurs qui ont en main du fromage de lait cru de vache provenant de la ferme Paul Goupil, le ministère recommande de jeter ce produit ou de le rapporter à l'endroit où il a été acheté. La semaine dernière, un avis de non-consommation avait été diffusé à l'endroit du fromage de lait cru produit par la Ferme écologique coop d'Ulverton. — *La Presse canadienne*

## ACTUALITÉS

Un Canadien menacé d'exécution au Montana

## L'opposition implore la clémence

Le gouvernement Harper refuse toujours d'intervenir



Christian Rioux

## Des catholiques qui s'ignorent

Vue de l'étranger, la polémique qui entoure ce qu'il faut bien appeler la confession de M<sup>re</sup> Ouellet apparaît étonnante. Difficile d'imaginer en France ou en Allemagne un tel émoi autour de la repentance, somme toute assez normale, d'un responsable religieux. L'affaire semble d'autant plus étrange que cela fait déjà un certain nombre d'années que l'Église catholique a entrepris de s'appliquer à elle-même la médecine qu'elle avait réservée autrefois à ses seuls fidèles.

Au lieu de regarder la déclaration de l'archevêque de Québec à la lumière des événements récents, peut-être faudrait-il l'inscrire dans l'histoire de l'Église. Certes, l'agitation permanente qui caractérise les médias rend difficile à comprendre des évolutions aussi lentes. L'Église ne vit pas tout à fait dans le même temps que nous, et c'est tant mieux. Lorsqu'un chef catholique parle, il porte deux millénaires d'histoire sur ses épaules, alors que nous avons parfois de la difficulté à nous rappeler le nom de notre grand-mère.

C'est peut-être en 1994 que le pas majeur a été franchi. Dans sa lettre apostolique, Jean-Paul II avait alors souligné qu'il était juste que, «le deuxième millénaire du christianisme arrivant à son terme, l'Église prenne en charge avec une conscience plus vive le péché de ses enfants». Plus tard, il précisait que, «lorsque les fautes sont confirmées par une investigation historique sérieuse, l'Église ressent le devoir de reconnaître celles de ses membres et d'en demander pardon à Dieu». Il s'agit, disait-il, «de répondre à une impérative exigence de Vérité».

Depuis, on ne compte plus les repentances. Jean-Paul II a d'abord scellé la réconciliation avec les juifs en se recueillant à Yad Vashem, le mémorial de la Shoah à Jérusalem. Puis il s'est excusé pour les erreurs passées: croisades, inquisitions, colonisation. Pour une institution qui se prétendait infaillible depuis 1870, il s'agissait d'une vraie révolution.

Depuis, les déclarations n'ont pas cessé. En 1995, c'est encore Jean-Paul II qui présente ses excuses pour l'oppression dont les femmes ont été victimes dans le passé. Le pape estime que le mouvement féministe a été «substantiellement positif» même s'il a sa part d'erreurs. Trop peu pour certains, mais pas à l'échelle d'une institution millénaire.

Dans chaque pays, cette nouvelle attitude a pris des formes particulières. En France, au moment de commémorer la déportation de centaines de juifs vers Auschwitz, l'évêque de Saint-Denis lit la déclaration de repentance de l'Église de France à l'égard des victimes du régime de Vichy. En 1992, l'évêque Charles G. Palmer-Buckle du Ghana s'excuse du rôle joué par les Africains dans le commerce des esclaves en direction des Amériques.

En 2002, le cardinal du plus grand diocèse américain, Roger Mahony, de Los Angeles, ne tarde pas à présenter ses excuses aux fidèles pour le scandale des prêtres pédophiles. Il est suivi par quelque 300 évêques et cardinaux réunis à Dallas, qui demandent pardon. Trois ans plus tard, le cardinal Daly fait la même chose en Irlande, un pays où 90 % de la population est catholique, le plus souvent pratiquante. La chose aurait été inimaginable dix ans plus tôt.

Et dire que certains trouvent que ce n'est pas assez!

Une fois ce contexte défini, avouons qu'il y a de quoi s'étonner du caractère épidermique de certaines réactions aux propos de M<sup>re</sup> Ouellet. Les souffrances endurées par les Québécois dans les années 50 n'arrivent quand même pas à la cheville de celles des juifs, des Africains ou des Espagnols de l'époque franquiste. Et si l'Église québécoise a des excuses à faire, on peut aussi juger que, sans elle, nous ne serions pas là pour en parler.

Ces réactions spontanées sont évidemment dues à l'importance qu'a occupée l'Église au Québec. Un peu comme en Pologne et en Irlande. Mais elles manifestent aussi une relation avec la foi qui n'est pas véritablement apaisée. Comment qualifier autrement des propos qui osent traiter l'Église de «cadavre qui grouille encore»?

Si les réactions sont si vives, c'est peut-être que nous tentons éperdument de nous définir hors de la religion alors qu'elle fait encore partie de nous. Parmi les pays que je connais, le Québec est en effet un de ceux qui débordent le plus de ferveur religieuse. Mais nos églises sont vides, direz-vous.

Et pourtant, je connais peu de sociétés où le sentiment religieux pénètre autant les débats de société. Le Québec n'a plus l'armée de missionnaires qu'il a longtemps déployée sur tous les continents, mais celle-ci a été remplacée par des bataillons d'ONG chargées de répandre la bonne parole à travers le monde. Nous ne faisons plus de pèlerinages, mais l'incantation écologiste adopte parfois les mêmes intonations. Nous ne pratiquons plus la confession, mais les discours expiatoire sur ce que nous avons été atteints des proportions abyssales.

Les cours de religion sont sur le point de disparaître. Belle affaire, puisqu'ils reviennent par une autre porte sous le déguisement d'un enseignement éthique qui s'annonce d'un moralisme à faire pâlir les vieux frères des écoles chrétiennes. Certains Québécois ont beau feindre l'indifférence à l'égard de l'Église, ils sont les premiers à revendiquer comme un droit syndical l'ordination des femmes. Même la ministre de la Condition féminine se mêle d'un débat considéré dans les États laïques comme une affaire strictement religieuse. Nous dira-t-elle demain comment choisir les imams et les moines bouddhistes? On n' imagine pas un ministre français s'ingérant de la sorte dans des affaires qui ne le concernent pas. D'ailleurs, qui a remarqué que la lettre de M<sup>re</sup> Ouellet s'adressait aux croyants?

Les Québécois ont beau fuir la religion, celle-ci semble les poursuivre dans tous les recoins de leur être. Il n'y a pas de pire catholique que celui qui s'ignore.

crioux@ledevoir.com



«Si vous êtes contre la peine de mort, vous êtes contre en toute circonstance. Il n'y a pas de demi-mesure possible. Si vous fermez les yeux sur la peine de mort dans certaines circonstances, c'est que vous n'êtes pas tout à fait contre.»

- Stéphane Dion

Les partis d'opposition aux Communes ont décidé de contourner le gouvernement Harper et de réclamer directement auprès du gouverneur du Montana que le Canadien risquant d'être exécuté soit épargné. De son côté, Jean Chrétien accuse les conservateurs de vouloir rétablir la peine de mort.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le Parti libéral, le Bloc québécois et le NPD ont décidé de faire savoir au gouverneur du Montana que le Canada n'est pas unanimement d'accord avec la nouvelle position du gouvernement Harper, qui a décidé début novembre de ne plus réclamer la clémence pour les citoyens canadiens condamnés à la peine de mort dans certains pays, notamment les États-Unis. Le gouvernement a décidé de réclamer la clémence seulement au «cas par cas» et de ne plus le faire auprès de pays qui ont un système de justice jugé efficace.

Mais de l'avis des trois chefs des partis d'opposition à la Chambre des communes, il est impossible d'être tout à la fois en faveur de la peine de mort dans certaines circonstances mais contre ce châtiment au Canada. Hier, le chef libéral Stéphane Dion contenait mal son exaspération: «Il faut être logique, a-t-il dit à la sortie d'une période de questions tumultueuse. Si vous êtes contre la peine de mort, si vous croyez que la peine de mort est une erreur morale, vous êtes contre en toute circonstance. Il n'y a pas de demi-mesure possible. Si vous fermez les yeux sur la peine de mort dans certaines circonstances, c'est que vous n'êtes pas tout à fait contre.»

Inquiétude

Inquiet de cette situation, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, fait actuellement circuler une lettre auprès de tous les députés de l'opposition. Adressée au gouverneur du Montana, là où le Canadien Ronald Allen Smith a été condamné à mort en

1983 pour le meurtre de deux autochtones, cette lettre affirme que les députés de l'opposition ont «senti l'obligation» d'écrire au gouverneur Brian Schweitzer. «Vous n'êtes pas sans savoir que le Canada a aboli la peine de mort en 1976, une décision renforcée par la Cour suprême du Canada qui a statué, en regard de la législation canadienne, qu'il s'agit pour nous d'un «traitement cruel et inusité», peut-on lire dans la copie de travail obtenue par Le Devoir.

La lettre des députés se poursuit ainsi: «Nous sommes parfaitement conscients qu'il ne nous appartient pas de nous ingérer dans les affaires juridiques du Montana. C'est pourquoi nous ne vous demandons pas la clémence pour le crime commis. M. Smith a été condamné et nous respectons ce jugement. Nous insistons pour vous demander que la peine capitale prononcée à son encontre soit commuée en toute autre forme de peine afin de respecter le droit primordial à la vie.»

Layton et Dion ont déjà envoyé une lettre

Cette lettre sera également envoyée à Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe, qui a récemment critiqué la nouvelle position canadienne. Même si Stéphane Dion et Jack Layton appuient cette démarche et font circuler la lettre auprès de leurs députés, les deux chefs ont déjà envoyé leur propre message au gouverneur du Montana, question d'accentuer les pressions. Le geste des conservateurs est «inquietant» et nuit à la réputation du Canada sur la scène internationale, a soutenu le chef du NPD.

Selon Gilles Duceppe, les conservateurs cachent leurs véri-

tables intentions. «Ils préparent le terrain pour aller plus loin. Une chance que c'est un gouvernement minoritaire, parce que s'ils étaient majoritaires, ils reviendraient sur la peine de mort, ils reviendraient sur l'avortement et ainsi de suite.

Hier, le ministre de la Justice, Rob Nicholson, a soutenu qu'il n'était pas question de réintroduire la peine de mort au Canada. «Je peux vous dire qu'il n'y a aucun plan pour changer les lois au pays», a-t-il dit lors de la période de questions tout en accusant Stéphane Dion d'être «mou» en matière de sécurité et de criminalité. «On a dit que les individus qui ont commis des meurtres dans des pays démocratiques adhérent aux règles de droit ne peuvent pas compter sur le Canada pour demander leur clémence ou leur retour au pays», a dit Rob Nicholson.

Mais Gilles Duceppe n'en croit rien. «Ça commence comme ça. S'ils n'ont pas l'intention [de rétablir la peine de mort au Canada], pourquoi rompent-ils avec cette tradition d'intervenir?»

Jean Chrétien s'en mêle

En tourné promotionnelle pour son nouveau livre, l'ancien premier ministre libéral Jean Chrétien a ajouté son grain de sel hier en affirmant que le Canada n'est plus un pays «cool» sous les conservateurs. «S'ils veulent réintroduire la peine de mort, ils devraient le faire sans se cacher», a déclaré M. Chrétien en entrevue à la Presse canadienne.

Naguère pays «cool», comme l'affirmait l'hebdomadaire britannique de référence *The Economist* en 2003, le Canada l'est moins de nos jours, a dit l'ancien premier ministre. «L'humeur est maintenant différente au Canada, ça ne fait pas de doute», a-t-il lâché. Selon M. Chrétien, «c'est important, en matière de leadership, de générer la bonne humeur au pays», ce que les conservateurs ne parviennent pas à faire, a-t-il dit.

Le Devoir

## Des centaines de fonctionnaires fédéraux victimes d'un vol d'informations personnelles

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — La Grande-Bretagne n'est pas le seul pays où des informations personnelles sensibles peuvent se retrouver entre de mauvaises mains et ainsi causer tout un émoi. À Ottawa, l'ordinateur d'un employé de Ressources humaines et Développement social Canada a récemment été volé. Ce portable contenait des informations aussi délicates que le numéro d'assurance sociale de centaines d'employés de la fonction publique fédérale, a appris *Le Devoir*.

Dans un message envoyé aux 20 000 employés du ministère, mieux connu du public sous le nom de Service Canada, on affirme que cet incident est pris «très au sérieux», même si le ministère juge les risques d'utilisation frauduleuse des informations sensibles plutôt «faibles». Le vol a eu lieu fin octobre.

Dans un autre courriel envoyé plus spécifiquement à quelque 400 employés du ministère il y a deux semaines, la sous-ministre adjointe intérimaire à la Direction générale des personnes et de la culture, Louise Branch, explique plus amplement la nature du problème. «L'ordinateur d'un employé de Service Canada a récemment été volé», écrit-elle. Malheureusement, des rensei-

gnements personnels concernant un certain nombre d'employés du ministère se trouvaient dans cet ordinateur.»

«Je tiens à vous assurer que Service Canada prend la protection des renseignements personnels au sérieux», écrit Louise Branch, qui ajoute que le numéro d'assurance sociale des employés, les prénoms, noms et initiales, le code d'identification de dossier personnel (CIDP) ainsi que les transactions financières, de rémunérations et d'avantages sociaux étaient dans l'ordinateur.

Le portable était toutefois protégé par deux mots de passe et il semble que rien d'important ne se soit produit dans les dossiers des employés jusqu'à présent, précise-t-on dans le texte obtenu par *Le Devoir*. «Bien que nous prenions cet incident très au sérieux, selon ce que nous en savons, nous estimons que les risques pour les employés sont très faibles», peut-on lire.

Combien de personnes touchées?

Le ministère offre d'ailleurs son aide aux employés concernés mais prévient du même souffle qu'ils ne pourront pas être indemnisés. Il est toutefois difficile de savoir précisément combien de fonctionnaires sont touchés par cet incident, puisque des lettres ont été envoyées aux 20 000 employés du ministère alors que

d'autres, plus précises et avec plus de détails, ont été destinées à environ 400 personnes. Dans l'un des messages, le ministère souligne que les fonctionnaires à l'emploi de Service Canada entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2006 doivent se sentir concernés. La police a été alertée.

Aucun porte-parole de Service Canada n'a été en mesure de nous rappeler hier pour commenter l'incident ou encore expliquer comment un ordinateur portable contenant ce type de renseignements peut se retrouver au domicile d'un employé, puisque l'ordinateur en question a été volé dans la maison d'un fonctionnaire de Service Canada.

Cet incident, bien que de moindre ampleur, rappelle celui survenu en Grande-Bretagne, alors que les renseignements personnels de 25 millions de personnes — y compris les comptes bancaires — ont été égarés. Les informations étaient contenues sur un disque dur perdu par un employé «junior» du ministère britannique du Revenu et des Douanes. Le gouvernement s'est excusé pour cette erreur, qualifiée de plus importante brèche dans les renseignements personnels de l'ère numérique. Il a commencé à dédommager certaines personnes.

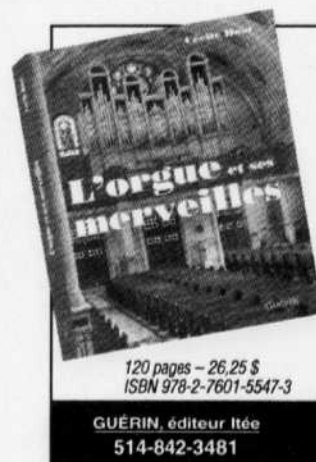
Le Devoir

EN BREF

## Jean Pelletier obtiendra 335 000 \$

La Cour supérieure du Québec a condamné Via Rail et le gouvernement fédéral à verser plus de 335 000 \$ à Jean Pelletier, hier, pour avoir injustement congédié l'ancien président du conseil d'administration de la compagnie de la Couronne de son poste. Dans un jugement écrit de 45 pages, la juge Hélène Langlois condamne Via Rail à verser à M. Pelletier 235 161,47 \$ plus les intérêts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 en salaire perdu, et le gouvernement fédéral à lui verser 100 000 \$ plus les intérêts en compensation pour les dommages

moraux subis et atteinte à sa réputation. La juge Langlois a statué que M. Pelletier, maintenant âgé de 72 ans, avait droit à ce dédommagement pour la façon dont Via Rail l'avait traité lors de son renvoi en 2004, pour des commentaires qu'il a faits au sujet de la médaille olympique Myriam Bédard. Elle a ajouté que la conduite du gouvernement envers M. Pelletier manquait complètement de considération et que la situation avait été très difficile à vivre pour sa famille et lui. Mme Langlois précise que l'attitude envers M. Pelletier avait changé, que le respect n'y était plus. Elle précise que les gens changeaient de trottoir en le croisant ou l'injuriant. — *La Presse canadienne*



Cécile HUOT

## L'ORGUE ET SES MERVEILLES

Un condensé de l'apparition de l'orgue et son évolution.

120 pages — 26,25 \$ ISBN 978-2-7601-5547-3

GUERIN, éditeur liée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal

514.845.5545

JE DÉFENDRAI VOS INTÉRÊTS



Alain MESSIER

## DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE ET HISTORIQUE DES COUREURS DES BOIS

Pour découvrir l'origine mystérieuse des Amérindiens.

512 pages — 23,05 \$ ISBN 978-2-7601-6740-7

GUERIN, éditeur liée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

## LES ACTUALITÉS

## Le promoteur du développement de Griffintown confirme ses intentions

Le projet de 1,3 milliard est constitué de commerces et de résidences

FRANÇOIS DESJARDINS

C'était un secret de Polichinelle. Le promoteur Devimco a enfin confirmé hier les principales lignes de son projet Griffintown, un ensemble immobilier de 1,3 milliard constitué de surfaces commerciales et d'unités résidentielles que la société a décrite comme l'un des «plus importants investissements privés de l'histoire de Montréal».

Révéler par *Le Devoir* en novembre 2006, le projet comprendra des restaurants, des commerces et 3900 unités de logement, mais aussi deux hôtels, un complexe de cinéma, une salle de spectacle et des bureaux. Développé par le même promoteur que le mégaprojet commercial Dix30, à Brossard, l'ensemble sera situé dans Griffintown, quartier plutôt négligé au sud du centre-ville, près de l'autoroute Bonaventure et du canal de Lachine.

Bien que l'hypothèse en vogue veuille que le projet comprenne certaines grandes surfaces, Devimco

n'a précisé ni la taille exacte des commerces ni leur enseigne, si ce n'est pour dire qu'ils constitueront 18 % de la surface. Au total, le projet fera 1,1 million de pieds carrés, soit environ la moitié de la superficie de Dix30.

Devimco entend notamment «intégrer le canal de Lachine à la trame urbaine» et s'engage à investir 10 millions dans un éventuel tramway qui circulera dans la rue Peel.

En ce qui concerne la composante résidentielle, le coprésident de Devimco, Serge Goulet, a affirmé qu'elle était «flexible». Celle-ci couvrira 65 % du projet, s'adressera à plusieurs clientèles et comprendra aussi du logement social. «On s'est assurés d'avoir l'offre la plus diversifiée possible. Si, par exemple, on a une période de temps où la composante condo est plutôt faible, on est en mesure de se tourner et de faire à ce moment-là plus de résidences étudiantes ou pour personnes âgées.»

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, a dit que le projet générera des impôts fonciers de 33 millions.

Les taxes recueillies par les commerces représenteront pour Québec 200 millions par année, a-t-il dit. Pour le gouvernement fédéral, la somme serait de 120 millions.

Le comité exécutif de la Ville, lors de sa réunion mercredi soir, a donné le feu vert à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU). Le projet passe donc à l'étape de la consultation, où citoyens et organismes pourront se prononcer.

L'annonce ne fait pas que des heureux. Destination Centre-Ville, qui représente notamment les commerçants de la rue Sainte-Catherine, craint un «transfert de clientèle». «Mais ça va dépendre du «mix» commercial, sur lequel on n'a pas encore d'information», a dit son président, André Poulin. L'organisme applaudit toutefois à deux choses: la construction résidentielle au centre-ville et le fait que le stationnement sera tarifé plutôt que gratuit.

Le Devoir

Taxe sur le carbone  
Sarkozy demandera à l'Europe d'imiter la France

LOUIS-GILLES FRANCEUR

Le président français Nicolas Sarkozy a nommé hier les États-Unis, la Chine et l'Inde comme cibles éventuelles d'une taxe sur le carbone qui frapperait leurs exportations s'ils ne participent pas ou trop peu à la lutte contre les changements climatiques.

Le président Sarkozy, qui entend proposer l'adoption de cette taxe dans toute l'Europe lorsqu'il assurera la présidence de l'Union européenne, dans quelque temps, s'envolera pour la Chine ce week-end.

«L'Europe, a-t-il déclaré hier, doit avoir un message très clair sur ce sujet: si des pays ne font pas d'efforts, leurs produits devront acheter des quotas de CO<sub>2</sub> ou payer une taxe en entrant en Europe.»

Nicolas Sarkozy, qui s'adressait à l'Élysée aux entrepreneurs d'un club franco-japonais, a ajouté que «la question de l'attitude de la Chine, de l'Inde et des grands pays émergents, comme l'attitude des États-Unis, est essentielle» dans ce dossier.

«Je suis pour la concurrence, mais la concurrence loyale. La concurrence déloyale, ce n'est pas pour nous. Je veux la réciprocité et les mêmes règles», a insisté le chef de l'État français.

Nicolas Sarkozy quitte Paris demain pour une visite d'État de trois jours en Chine, pays désormais considéré comme la première source mondiale de gaz à effet de serre, devant les États-Unis. Au cours de ses rencontres avec les dirigeants chinois, il entend évoquer le dossier des changements climatiques.

Le Devoir

## Kotto et les conservateurs

Le député bloquiste Maka Kotto, qui tentera d'obtenir l'investiture dans la circonscription de Bourget, affirme avoir été sollicité par les conservateurs, qui souhaitent qu'il se joigne à eux. C'est ce que le député a déclaré dimanche sur les ondes de FM 98,5, à Montréal. A ses dires, lorsque le ministre conservateur Maxime Bernier a attaqué le chef bloquiste en Chambre, la semaine dernière, au sujet de M. Kotto, celui-ci exprimait une frustration: «Il était frustré que j'aie refusé de me joindre aux conservateurs pour rejoindre Bev Oda au Patrimoine. Il a fait cette proposi-

tion devant des témoins lors d'un barbecue chez le président de la Chambre des communes», a soutenu le député. Hier, M. Bernier a nié catégoriquement avoir fait une telle proposition. — *Le Devoir*

## Mandat de grève

À l'unanimité, les répondants médicaux d'urgence (RMU) à l'emploi d'Urgences-santé ont voté mercredi soir en faveur de la grève. Celle-ci pourrait être déclenchée d'ici une semaine, comme le prescrit la loi. D'ici là, les RMU pourraient exercer des moyens de

pression administratifs en vue d'envoyer un message clair au ministre de la Santé, Philippe Couillard, soit que la situation commande un règlement rapide. Depuis deux mois, quatre RMU ont quitté leur emploi, laissant derrière eux un trou béant équivalent à 10 % des ressources. Ceux qui restent sont déjà épuisés par les heures de travail supplémentaires quotidiennes dans ce secteur, et ce, depuis des mois. Pour régler le problème de la rétention du personnel, le syndicat des RMU (SCFPFTQ) réclame la révision en profondeur de leurs conditions de travail et des augmentations salariales suffisantes pour atteindre la parité avec leurs homologues ontariens. — *Le Devoir*

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

**AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE**

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:** Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:** Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : [www.ledevoir.com/avis.html](http://www.ledevoir.com/avis.html) • [www.ledevoir.com/offres.html](http://www.ledevoir.com/offres.html)

Courriel : [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)

## APPEL D'OFFRES

APP-07-263

La Ville de Longueuil demande des soumissions pour : SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA LIVRAISON DES SOUS-VOLETS RÉNOVATION RÉSIDENNELLE, RECYCLAGE ET ADAPTATION DE DOMICILE DE LA PHASE 4 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

Ouverture : Lundi, le 10 décembre 2007

Ne sont considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par la Ville de Longueuil.

On peut obtenir lesdits formulaires de même que les documents d'appel d'offres (plans, devis, etc.) à compter du vendredi, le 23 novembre 2007 durant les heures de bureau, soit du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 30, en s'adressant au Service des approvisionnements situé à l'hôtel de ville de Longueuil, au 4250, chemin de la Savane, niveau 200, Longueuil (Québec), téléphone 450 463-7100, poste 2921, moyennant un dépôt non remboursable de 200 \$ (taxes incluses) pour chaque exemplaire complet; ce paiement doit être effectué en ARGENT COMPTANT ou PAIEMENT DIRECT uniquement.

Chaque soumission doit être déposée au comptoir multiservice de l'hôtel de ville de Longueuil situé au 4250, chemin de la Savane, niveau 200, Longueuil, d'ici le lundi 10 décembre 2007 à 11 h 00 (horodaté au comptoir multiservice), dans l'enveloppe préadressée fournie à cette fin. Le soumissionnaire doit obligatoirement inclure le bordereau de prix dans l'enveloppe fournie à cette fin, scellée et identifiée au nom de son entreprise. Cette dernière doit être insérée dans l'enveloppe de retour.

Seul le nom des soumissionnaires ayant présenté une soumission sera mentionné publiquement à la clôture des soumissions à 11 h 00, le lundi 10 décembre 2007 à la salle C227, niveau 200 de l'hôtel de ville de Longueuil.

L'analyse des soumissions est faite à l'aide du système d'évaluation prévu au présent document d'appel d'offres. Pour être retenue une soumission doit obtenir un minimum de soixante-dix (70) points au niveau de l'évaluation qualitative.

Les enveloppes contenant le bordereau des prix des soumissions retenues sont ouvertes par le comité d'évaluation. Les enveloppes de prix des soumissionnaires non retenues leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

L'octroi du contrat se fera à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final.

Le Conseil Municipal de la Ville de Longueuil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues, sans encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers les ou les soumissionnaires. La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires et elle n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.

Pour les renseignements techniques, veuillez communiquer avec monsieur Jean Mercille, chef de la Division de la réglementation et des programmes, Direction de l'aménagement et du développement du territoire, au numéro 450 463-7100, poste 2013.

Pour tout renseignement supplémentaire concernant cette soumission, veuillez communiquer avec monsieur Luis Fernandez, acheteur au Service des approvisionnements, au numéro 450 463-7100, poste 2937.

Donné à Longueuil, le 23 novembre 2007.

M<sup>re</sup> Nicole Leclerc  
Chef du Service des approvisionnements par intérim  
Ville de Longueuil

**longueuil**

AVIS  
À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

**UMQ**  
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

L'Union des municipalités du Québec sollicite des soumissions pour :

**APPEL D'OFFRES, No. SAL-20082008-1 :**

Fourniture et livraison dans diverses municipalités du Québec de sulfate d'aluminium liquide (alun) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Pour cet appel d'offres, les soumissions seront reçues au bureau de :

Union des municipalités du Québec  
680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680,  
Montréal (Québec) H3A 2M7

Date d'ouverture : le lundi 3 décembre 2007, à 11 h 00

Documents de soumissions : disponibles au bureau de l'UMQ

Pour renseignements : Gilbert Ouellet, Services corporatifs (514) 282-7700, poste 246 [gouellet@umq.qc.ca](mailto:gouellet@umq.qc.ca)

Toute soumission doit être présentée sur les formulaires prévus à cette fin et transmis dans une enveloppe scellée avant la date et l'heure d'ouverture prévue.

**Commission des services électriques de Montréal**

**APPEL D'OFFRES**

Contrat n° 1083

Construction de conduits souterrains dans l'emprise du Chemin du Bois-Franc entre la rue Brabant-Marineau et un point situé à 85 mètres à l'est du boul. Thimens; dans l'emprise du boulevard Pitfield, d'un point situé à 100 mètres au sud du viaduc du boul. Henri-Bourassa à un point situé à 350 mètres au nord de la rue Valiquette; dans l'emprise de la rue Guénette, entre le boulevard Thimens et un point situé à 150 m vers l'est, et dans l'emprise du boulevard Thimens Est, entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Guénette.

Sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux détenant les licences appropriées en vertu de la loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1). En fonction des termes de la clause «Qualifications de l'entrepreneur» des instructions spéciales, ce contrat est de «CATEGORIE II».

De plus, seules sont acceptées les soumissions des Entrepreneurs qui se sont procurés les documents d'appel d'offres disponibles à compter du 23 novembre 2007, à partir de 10 heures, au bureau de la Commission des services électriques situé au 75, rue de Port-Royal Est, bureau 610, à Montréal, (aux heures suivantes : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 30) contre un montant, non remboursable, de cinquante dollars (50\$) payable par chèque ou mandat-poste. Les soumissionnaires devront également, pour être admis à soumissionner, s'être procurés, contre un montant non remboursable de cent vingt-cinq dollars (125 \$) payable par chèque ou mandat-poste, une copie de la version du devis administratif et technique régissant la construction du réseau de conduits souterrains et les réfections de surfaces, édition préliminaire janvier 2005, disponible au même bureau.

Pour toute information supplémentaire, une demande écrite par lettre, télécopieur ou courriel devra être acheminée à Monsieur Richard Leclerc, chargé de projets, au bureau de la Commission situé à l'adresse mentionnée précédemment.

Une séance d'information obligatoire aura lieu le 3 décembre 2007, à 10 h, au bureau de la Commission, situé à l'adresse mentionnée précédemment.

La soumission doit être déposée à nos bureaux avant 14 h, le 10 décembre 2007. La séance d'ouverture publique se tiendra immédiatement après.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un cautionnement de soumission pour un montant de 10% du montant total de la soumission.

L'Entrepreneur soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doit s'assurer qu'ils détiennent les licences et permis requis.

La Commission ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les ou les soumissionnaires.

Division Gestion de projets  
Commission des services électriques de Montréal

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL CAUSE NO : 500-12-292083-072

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre de la Famille (Divorces)

Présent greffier adjoint : MICHEL PELLERIN

COLETTE KFOURY  
Demanderesse

SAMUEL SOUEIDI  
Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à SAMUEL SOUEIDI de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, au local 1,120 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal «LE DEVOIR».

Si la partie défenderesse comparait, la présente DEMANDE EN DIVORCE (A. 813.3 C.P.C.), AFFIDAVIT, AFFIDAVIT CIRCONSTANCIE, DÉCLARATION DE L'AVOCAT, CERTIFICAT DU GREFFIER, AVIS À LA PARTIE DÉFENDERESSE RELATIVEMENT À LA CONTESTATION, INVENTAIRE DES PIÈCES ET PIÈCES P-1 A P-3 sera présentée devant le tribunal le 5 février 2008, à 9h00, en salle 2.17, au palais de justice de Montréal.

Une copie de la présente DEMANDE EN DIVORCE (A. 813.3 C.P.C.), AFFIDAVIT, AFFIDAVIT CIRCONSTANCIE, DÉCLARATION DE L'AVOCAT, CERTIFICAT DU GREFFIER, AVIS À LA PARTIE DÉFENDERESSE RELATIVEMENT À LA CONTESTATION, INVENTAIRE DES PIÈCES ET PIÈCES P-1 A P-3 a été déposée au greffe de cette cour à l'intention de SAMUEL SOUEIDI.

Montréal, le 16 novembre, 2007

MICHEL PELLERIN  
GREFFIER ADJOINT

Donnez.  
On peut faire plus encore.

Centre aide

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

PRENEZ AVIS que Adele E. FRELIER, en son vivant domiciliée au 342 Golfridge, Rosemère, Québec, J7A 3Z5, est décédée à Laval, le 17 août 2007. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de Me Suzanne Villeneuve, au 755 boul. St-Jean, bureau 406, Pointe-Claire, Québec H9R 5M9.

Donné ce 21 novembre 2007

SUZANNE VILLENEUVE, notaire

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE (Article 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de : 9132-7981 QUÉBEC INC. (ADMINISTRATION ORDINAIRE)

Avs est par les présents donné que la faillite de 9132-7981 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée selon la loi ayant eu son siège social au 10, rue Whiteoak, DDO (Qc), et située au 12 437, boul. Gouin Ouest à Pierreford (Qc) HBZ 1W3, ayant fait affaires au 892, boul. Notre-Dame, Champlain (Qc) G0K 1C0, est survenue le 21<sup>er</sup> jour de novembre 2007, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12<sup>er</sup> jour de décembre 2007 à 10 h 00 a.m., au bureau du Syndic, 10, Grand Boulevard, bureau 202, Ile Perrot (Qc).

Fait à Ile Perrot (Qc), ce 21<sup>er</sup> jour de novembre 2007.

Martin Trudeau, syndic

PIERRE ROY & ASSOCIÉS INC. Syndic  
10, Grand Boulevard  
Bureau 202  
Ile-Perrot (Qc) J7V 7P8  
Local : (514) 453-9657  
Ligne MI : (514) 497-9290  
Télé. : (514) 453-2134

Avis de clôture d'inventaire

PRENEZ AVIS que Guylaine Goulet, en son vivant domiciliée au 845 rue Saint-Aubin, Saint-Laurent, Qc. H4M 2J9, est décédée à Montréal, Québec, le 17 mai 2007. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés chez la liquidatrice, Mireille Turgeon, au 855 rue Saint-Aubin, Saint-Laurent, Qc. H4M 2J9. Donné ce 8 novembre 2007.

Mireille Turgeon, liquidatrice.

INVESTISSEMENTS ECLM INC.

PRENEZ AVIS que INVESTISSEMENTS ECLM INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

DATE ce 12e jour de novembre 2007.

Luc Maurice  
Président

DE GRANDPRÉ JOLI-CEUR S.E.N.C.R.L. avocats

Soyez avisés que le 5 novembre 2007, M<sup>re</sup> Stéphanie Martin, notaire, et le 12 novembre 2007, M<sup>re</sup> Ghislain Raymond, avocat, ont joint la société d'avocats-notaires DE GRANDPRÉ JOLI-CEUR, s.e.n.c.r.l.

Les membres du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires qui y exercent leurs activités professionnelles ne sont pas personnellement responsables des obligations de la société ou d'un autre professionnel, déclinant des fautes ou négligences commises par ce dernier, son préposé ou son mandataire dans l'exercice de leurs activités professionnelles au sein de la société.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, No GST-4394-06. LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. PAR SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, WILLIAM RIGUTTO, Partie défenderesse. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 04/12/2007 à 14:00, AU 916 NISSISSIS, LACHENAIE, District de JOLIETTE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de WILLIAM RIGUTTO, saisis en cette cause, soit: écran géant, dvd, causeuse, divan, ordi, piano, app. exercice, syst. de son. CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE. Montréal, ce 21 novembre 2007. HUGO PHILIPPE, huissier de Justice, A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, N.D. 2007/110704. Philippe Tremblay, Dion & Ass. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5. Tél.: (450) 491-7575, Fax: (450) 491-3418.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, (CHAMBRE CIVILE) No 705-02-014733-067. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, WILLIAM RIGUTTO, Partie défenderesse. AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 04/12/2007 à 14:00, AU 916 NISSISSIS, LACHENAIE, District de JOLIETTE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de WILLIAM RIGUTTO, saisis en cette cause, soit: écran géant, dvd, causeuse, divan, ordi, piano, app. exercice, syst. de son. CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE. Montréal, ce 21 novembre 2007. HUGO PHILIPPE, huissier de Justice, A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, N.D. 2007/110703. Philippe Tremblay, Dion & Ass. 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5. Tél.: (450) 491-7575, Fax: (450) 491-3418.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-04-046339-076

COUR SUPÉRIEURE (chambre de la famille)

JULIE BRABANT

Demanderesse

BENOIT CLOUTIER

Défendeur

ASSIGNATION

ORDRE est donné à BENOIT CLOUTIER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal au local 1.20 dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Si la partie défenderesse comparait, la requête introductive d'instance sera présentée devant le tribunal le lundi 7 janvier 2008, à 9h00 en salle 2.17 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance a été remise au greffe à l'intention de BENOIT CLOUTIER.

À MONTRÉAL, le 21 nov. 2007

Marie-France Devlin  
Greffier adjoint

9127-9281 QUÉBEC INC.

PRENEZ AVIS que 9127-9281 QUÉBEC INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

DATE ce 12e jour de novembre 2007.

Luc Maurice  
Président

AVIS

AVIS est par la présente donné que Les Solutions de Gestion MFT inc. constitue en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec) et ayant son siège social au 1100 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) H3B 5C9, demandera au Registraire des entreprises du Québec la permission d'obtenir sa dissolution.

En date effective du 16 novembre 2007.

Marc Otis

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que BÉTON LUNICK (2004) INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

Montréal, le 21 novembre 2007.

CHAGNON VOCELLE, FECTEAU, notaires, s.e.n.c. Procureurs de la compagnie

## Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

## Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'ÉVALUATION	1 Pinnacle Airlines, inc. PINNACLES AIRLINES, INC. Aéroport International Pierre-Elliott Trudeau 975, boul. Roméo Vachon Nord Dorval (Québec) H4Y 1H1 1 Bar dans transport public (Avion) Aéroport International Pierre-Elliott Trudeau 975, boul. Roméo Vachon Nord Dorval (Québec) H4Y 1H1
STXT inc. RESTAURANT DAO VIEN 5623-A, chemin Côte-des-Neiges Montréal (Qc) H3T 1Y8	1 Restaurant pour servir	5623-A, chemin Côte-des-Neiges Montréal (Qc) H3T 1Y8	1 Bar dans transport public (Avion)
9163-4170 Québec inc. RESTAURANT PHO DO THI 1238, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3J6	1 Restaurant pour servir (demande amendée)	1238, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3J6	2 Restaurants pour vendre
Restaurant Bamboo Thuy Duong Inc. RESTAURANT BAMBOO THUY DUONG 6985, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1P 3B5	1 Restaurant pour vendre	6985, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1P 3B5	7, Place du Commerce, Local 102 Montréal (Qc) H3E 2B5
R&Z Groupe de Développement inc. BAR STATION 77 7751, boul. Newman Montréal (Québec) H8N 1K7	1 Bar avec autorisation de danse et spectacles sans nudité	7751, boul. Newman Montréal (Québec) H8N 1K7	Changement de capacité et addition d'automatisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Bar existant
9161-7746 Québec inc. RESTAURANT 55 4448, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	4448, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5	Changement de capacité et addition d'automatisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Bar existant
9161-7746 Québec inc. RESTAURANT 55 4448, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	4448, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z5	Changement de capacité et addition d'automatisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Bar existant

Québec

# LES ACTUALITÉS

Plan de redressement de l'UQAM

## Courchesne refuse tout délai aux comptables

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La firme comptable PricewaterhouseCoopers, chargée d'élaborer une nouvelle version du plan de redressement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), juge la tâche impossible à accomplir d'ici au 30 novembre et demande un report de l'échéance fixée par la ministre de l'Éducation. Cette demande a obtenu une fin de non-recevoir de la part de Québec.

Dans une lettre adressée à la rectrice intérimaire et dont *Le Devoir* a obtenu copie, PricewaterhouseCoopers recommande à l'UQAM de plaider en faveur d'un sursis de deux mois afin de peaufiner le plan de redressement devant être remis à la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne.

« Nous devons nous rendre à l'évidence que nous ne pourrions pas atteindre les objectifs fixés, soit une évaluation complète et rigoureuse, pour l'échéance du 30 novembre 2007 », écrit le comptable responsable de ce dossier à la firme externe, Claude Gilbert.

Ce délai s'explique entre autres par le fait qu'une telle analyse des différents postes budgétaires et des pratiques d'organisation du travail n'a pas été faite au cours de l'histoire récente de l'UQAM.

De réunions en consultations

De toute évidence, les comptables se sont heurtés à la culture uqamiennne: « Le mode de gestion collégial de l'UQAM requiert réunions et consultations ainsi qu'un minimum de concertation avant la prise de décision », peut-on lire dans cette lettre. On ajoute que certaines unités administratives ont tardé à se plier aux demandes de la direction, par crainte d'être les seules à le faire.

La période de turbulences que traverse l'UQAM depuis quelques semaines justifie également les dé-

lais, selon la firme comptable. « Nous ne pouvons également faire entièrement abstraction des problèmes de disponibilité et de distraction du personnel de l'UQAM, causés par la consultation en cours au poste de recteur, l'enquête du VG [Vérificateur général] et la grève des étudiants », lit-on dans cette lettre datée du 16 novembre.

Le comptable souligne par ailleurs que le nouveau recteur et son équipe devraient être consultés et donner leur assentiment avant que le nouveau plan de redressement ne soit soumis au ministère.

Interrogé au sujet de cette lettre, le directeur des communications de l'UQAM, Daniel Hébert, a soutenu qu'il n'était pas au courant de son existence et que cela n'avait fait l'objet d'aucune discussion au conseil d'administration. « Il a été mentionné au conseil d'administration [il y a dix jours] que les travaux avançaient et que la date du 30 novembre était toujours la date ciblée mais qu'il était probable que cette date soit difficile à respecter », a expliqué M. Hébert. À sa connaissance, aucune demande formelle de report n'a été adressée à la ministre.

Quoi qu'il en soit, la lettre en question a trouvé le chemin du bureau de Mme Courchesne. « La ministre n'accepte pas de demande de report, la date du 30 novembre tient », a-t-on indiqué au cabinet de la ministre.

PricewaterhouseCoopers et l'UQAM doivent produire une proposition de plan de redressement de l'UQAM d'ici le 30 novembre. Cette proposition devra ensuite être analysée par une autre firme comptable mandatée par le réseau de l'Université du Québec, Ernst & Young, d'ici le 15 décembre. Le rapport de cette firme comptable sera ensuite confié à un comité de trois sages, nommés par la ministre, qui devrait lui fournir des recommandations pour le 31 janvier.

*Le Devoir*



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Ils sont venus des quatre coins du Québec pour manifester à Montréal contre le dégel des droits de scolarité.

## Les étudiants luttent contre le froid, la neige et... le dégel

Des contre-manifestants perturbent la marche de protestation

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Un peu plus d'un millier d'étudiants ont bravé hier la première journée de l'hiver pour manifester à Montréal contre le dégel des droits de scolarité, certains étant venus d'aussi loin que du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi ou encore de la Gaspésie.

Sous le grésil, le président de la FEUQ, Jean-Patrick Brady, a réclamé que le gouvernement du Québec s'engage à tenir une commission parlementaire itinérante sur l'accessibilité et le financement de l'éducation. « S'il refuse, on entrera dans un mode de confrontation à l'hiver », a prévenu M. Brady, lui-même chahuté par des contre-manifestants issus de l'Association pour une solidarité étudiante (ASSE) ou d'associations non affiliées aux fédérations étudiantes collégiales et universitaires (FECQ et FEUQ).

La division du mouvement étudiant apparaissait clairement hier, alors qu'un groupe d'une centaine de personnes ont perturbé le début de la manifestation, tentant d'en prendre la tête en criant des slogans contre la FECQ et la FEUQ. « Les fédérations étudiantes ne nous représentent pas », pouvait-on lire sur une des bannières. Un imposant service d'ordre tentait tant bien que mal d'isoler ces manifestants du reste de la masse étudiante.

D'un côté, la FECQ et la FEUQ prônent le maintien du gel des

droits de scolarité, une loi-cadre pour encadrer les frais afférents ainsi qu'une commission parlementaire sur l'accessibilité. Ces organisations ont également produit récemment une étude sur des scénarios, non seulement de gel des droits, mais aussi de gratuité scolaire, d'impôt post-universitaire (une surtaxe imposée aux diplômés universitaires) ou de remboursement proportionnel au revenu. Dans l'autre camp, l'ASSE préconise la gratuité scolaire complète. Les contre-manifestants en avaient surtout contre l'idée d'une loi-cadre sur les frais afférents, qui équivaut selon eux à accepter l'existence même des frais. Ils dénonçaient également le principe d'un impôt post-universitaire.

Une des organisatrices de la grève de la semaine dernière à l'UQAM, qui a été un des fers de lance de la mobilisation de l'ASSE, se désolait hier de voir cette division s'étaler ainsi dans la rue. « C'est le comble de l'absurde. On milite pour la même chose, contre le dégel. Aujourd'hui, j'avais demandé aux gens de mettre le détail des revendications de côté pour créer un mouvement de solidarité », fait valoir Fannie Saint-Cyr, étudiante en arts dramatiques.

Dans la foule, les étudiants venus des quatre coins du Québec étaient bien loin de ces chicanes intestines entre regroupements nationaux. Christiane Pineault, 18 ans, avait fait plus de 15 heures d'autocar, avec une soixantaine de



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les contre-manifestants, environ une centaine d'étudiants, ont crié des slogans hostiles à la FECQ et à la FEUQ.

camarades du Cégep de Gaspé, pour dénoncer l'augmentation de 30 % en cinq ans des droits de scolarité. « On veut qu'après nos études, on puisse choisir une "job" qui nous intéresse vraiment, pas juste une "job" pour rembourser nos études », explique la jeune femme.

À Québec, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, est restée de marbre devant la manifestation étudiante. Elle a esquivé une question de la critique péquiste en matière d'éducation, Marie Malavoy, sur la possibilité de tenir

une commission parlementaire itinérante sur l'accessibilité et le financement de l'éducation. « Le Parti québécois, est-ce qu'il est pour ou contre le dégel des droits de scolarité au Québec? », a rétorqué la ministre, en faisant référence aux déclarations de la chef péquiste Pauline Marois en faveur d'une indexation des droits de scolarité, une position qui tranchait avec le discours tenu par son parti pendant la campagne électorale.

*Le Devoir*

### EN BREF

#### Les conséquences de la pauvreté

La pauvreté est moins sévère au Québec que dans le reste du Canada, mais elle a toujours un impact majeur sur la santé des jeunes, pouvant aller jusqu'à la mort. C'est ce que révèle le troisième rapport national sur la santé des Québécois, qui se penche cette année sur les liens entre la pauvreté et la santé, et plus particulièrement celle des jeunes. Le rapport rendu public hier dresse un portrait complet, précis et plutôt dévastateur des effets de la pauvreté. Il ajoute de plus que les effets de la pauvreté sur la santé sont permanents, en ce sens qu'un jeune démuné a beau sortir de la

pauvreté à l'âge de 17 ans, par exemple, il en subira les contre-coups sur sa santé toute sa vie. Ainsi, le volumineux document démontre que le taux de mortalité des moins de 18 ans les plus pauvres est trois fois plus élevé chez les garçons et deux fois plus élevé chez les filles que celui des jeunes les plus riches. Les experts ont analysé une centaine d'indicateurs de l'état de santé et ont découvert que les enfants pauvres sont désavantagés dans près de 70 cas. Seulement cinq indicateurs placent les enfants riches en désavantage, mais l'une de ces exceptions touche, par exemple, les traumatismes subis lors d'activités sportives et récréatives, auxquelles les plus pauvres ont moins accès. — *La Presse canadienne*

**Jeanne d'Arc ALLAIRE**  
**Jeanne d'Arc MERCIER**

**COUDRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

Les techniques sont présentées de façon très détaillée et sont accompagnées de plusieurs illustrations.

258 pages - 40,50 \$  
ISBN 978-2-7608-3305-0

LIDEC inc.  
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

**Sophie DOWNS M.Ps.**

Membre O.P.Q., R.C.P.O.S.S. et A.M.F.Q.

Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples  
20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

Résultats des tirages du: 2007-11-21

649					Québec				
02	10	13	38	compt. (C)	14	31	34	19	compt. (C)
15	28	41			35	42	43		
GAGNANTS					GAGNANTS				
6/6	0	16 677	387,00 \$		6/6	0	2 000 000,00 \$		
5/6+C	4	117 615,00 \$			5/6+C	0	75 000,00 \$		
5/6	224	1 735,00 \$			5/6	1	750,00 \$		
4/6	11 420	64,50 \$			4/6	663	75,00 \$		
3/6	204 814	10,00 \$			3/6	14 447	10,00 \$		
2/6+C	125 912	5,00 \$			2/6+C	10 552	5,00 \$		
Ventes totales :					Ventes totales :				
23 105 570 \$					926 074,00 \$				
Prochain gros lot (approx.) : 26 000 000 \$					Extra 6647534* 500 000 \$ *décomposé dans les deux sens				

**SUPER 7** GROS LOT CE SOIR, 20 000 000 \$ (APPROX.)

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

# L'ÉDUCATION EN PRIORITÉ !

LE TALENT TECHNOLOGIQUE : UNE RESSOURCE TARISSABLE

**STÉPHANE BOISVERT**  
Président, Groupe grandes entreprises  
Bell Canada

MARDI 4 DÉCEMBRE 2007  
de midi à 14 h

Inscription  
WWW.CCMM.QC.CA/STEPHANE-BOISVERT  
514 871-4000, poste 4001

En association avec : SNC-LAVALIN

LE SAVOIR, POUR PRENDRE NOTRE AVENIR EN MAIN

**MONIQUE F. LEROUX**  
Chef de la Direction financière  
Mouvement Desjardins

JEUDI 13 DÉCEMBRE 2007  
de midi à 14 h

Inscription  
WWW.CCMM.QC.CA/MONIQUE-F-LEROUX  
514 871-4000, poste 4001

En association avec : les affaires

En collaboration avec :

Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
Board of Trade of Metropolitan Montreal

les affaires ALCOA Bell BOMBARDIER CN GOWLING Hydro Québec PricewaterhouseCoopers SITQ SNC-LAVALIN



# ÉCONOMIE

Jeu vidéo

## Cyanide s'installe à Montréal

GÉRARD BÉRUBÉ

Montréal accueille un nouveau fabricant de jeux vidéo. La française Amusement Cyanide a choisi la métropole comme porte d'entrée du marché nord-américain et prévoit créer 65 emplois en trois ans.

L'annonce de la venue de Cyanide a été faite hier par Montréal International. L'organisme public-privé voué à la promotion et au développement économique du Montréal métropolitain a présenté Cyanide comme étant « l'un des plus importants studios de développement de jeux vidéo en France ». Créée en 2000, Cyanide serait reconnue pour ses jeux vidéo sur PC, tels *Cycling Manager*, *Horse Racing Manager*, *Pro Rugby Manager*, *Chaos League*, *Loki* et *Pro Cycling Manager 2007*. Cyanide Montréal devrait compter au moins 65 employés d'ici trois ans.

Dans son communiqué, Montréal International a rappelé que l'arrivée de Cyanide s'ajoutait à une liste de nouveaux venus comprenant Eidos, Electronic Arts et A2M. Au total, cette industrie du jeu vidéo, qui a été véritablement lancée sous l'impulsion de la française Ubisoft, abrite plus de 50 sociétés à Montréal (quelque 70 au Québec), emploie près de 5000 personnes et affiche le plus haut taux de croissance de l'industrie dans le monde. Une industrie qui, à l'échelle mondiale, dégage des revenus combinés de 33 milliards et qui croît au rythme de 20 % par année.

En début d'année, l'éditeur britannique de jeux vidéo Eidos Interactive avait annoncé son implantation à Montréal. Son projet reposait

sur un investissement de 50 millions sur trois ans et prévoyait la création de 110 emplois cette année, de 350 ans d'ici trois ans. Eidos retient dans son portefeuille des titres tels *Tomb Raider*, *Hitman*, *Deus Ex*, *Championship Manager*, *Carmageddon*, *the Conflict Series* et *Just Cause*. Son arrivée en sol montréalais s'appuyait sur le travail de prospection d'Investissement Québec. La contribution du gouvernement québécois venait du programme de crédit d'impôt sur les titres multimédias, qui accorde une déduction fiscale correspondant à 37,5 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.

**L'industrie du jeu vidéo abrite plus de 50 sociétés à Montréal et emploie près de 5000 personnes**

Un peu plus tôt en février dernier, Ubisoft y allait d'une nouvelle annonce prévoyant un investissement de 454 millions sur six ans dans ses installations québécoises afin de développer la convergence entre le jeu vidéo et le cinéma. Les devis faisaient alors ressortir la création de 1000 nouveaux emplois d'ici 2013 chez Ubisoft à Montréal et à Québec, pour gonfler les effectifs québécois totaux de l'éditeur français à quelque 3000 personnes.

Cette annonce représentait la troisième expansion d'Ubisoft au Québec. Elle reposait sur une contribution de 19 millions du gouvernement québécois sous forme de crédits d'impôt et d'aide à la formation. Notamment, Québec s'engageait à assumer 25 % des coûts de main-d'œuvre des nouveaux emplois, jusqu'à concurrence de cinq millions de dollars. Le gouvernement fédéral faisait sa part en proposant une contribution remboursable de huit millions.

Le Devoir

Statistique Canada

## Les profits des entreprises sont en hausse de 5,8 %

Ottawa — Les bénéfices d'exploitation des entreprises canadiennes ont crû de 5,8 % au troisième trimestre pour atteindre un sommet de 67 milliards, en raison, surtout, des hausses observées du côté des industries du pétrole et des banques, selon des données publiées hier par Statistique Canada.

La croissance observée au troisième trimestre était la plus forte en sept trimestres.

Les banques et l'industrie du pétrole et du gaz ont généré près de la moitié de l'essor enregistré au cours du troisième trimestre. Les bénéfices d'exploitation du secteur financier ont grimpé de 6,2 % pour atteindre un sommet de 19,4 milliards, après avoir inscrit une hausse de 5,1 % au deuxième trimestre.

De son côté, le secteur de l'extraction pétrolière et gazière a enregistré des bénéfices de 8 milliards, soit les plus élevés en quatre trimestres. La hausse par rapport au deuxième trimestre est de 9,6 %. Les prix du pétrole brut au pays et à l'exportation ont été renforcés durant le trimestre, mais ces augmentations ont été, dans une certaine mesure, compensées par la baisse des prix du gaz naturel.

Les fabricants de véhicules automobiles et de leurs pièces ainsi que les entreprises de télécommunications ont également enregistré des augmentations importantes des bénéfices.

La Presse canadienne

## Les Canadiens s'enrichissent plus vite

Ottawa — Le revenu réel par habitant a augmenté plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis durant la période de 2000 à 2006, rapporte Statistique Canada, hier.

Durant cette période, le revenu réel, qui est une mesure du pouvoir d'achat réel du revenu qui reste au Canada après avoir pris en compte le rendement de l'investissement international et la consommation de capital, a crû de 15,5 % au Canada, tandis que sa croissance a été de 9,1 % aux États-Unis.

Selon la nouvelle étude de l'agence fédérale, cette situation est exactement l'inverse de celle observée avant le tournant du millénaire, laquelle était marquée par la faiblesse des prix des produits de base et la dépréciation du dollar canadien.

Au cours des 20 années qui ont

précédé l'an 2000, l'économie américaine avait tendance à s'accroître plus vite que l'économie canadienne, que la mesure utilisée soit la productivité du travail, le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant ou le revenu réel par habitant.

L'étude montre que la longue tendance à la baisse de l'économie canadienne avant 1999 s'est inversée en très peu de temps. En trois ans, le revenu réel, comparativement à celui des États-Unis, est remonté aux niveaux observés pour la dernière fois au milieu des années 1980. Une grande partie de ce « renversement de fortune » est attribuable à l'économie de ressources du Canada et des avantages de diversification qu'elle permet, dit Statistique Canada.

La Presse canadienne

## Le secteur minier est-il à maturité ?

Alors que l'industrie reste optimiste, certaines voix établissent un rapprochement avec le « pic pétrolier »

DELPHINE DECHAUX

Londres — Les compagnies minières et les investisseurs du secteur réunis cette semaine à Londres au salon « Mine & Money » restent optimistes sur les perspectives de croissance, malgré l'ombre de la crise financière.

« Ce n'est pas aussi rose qu'il y a douze mois, mais nous continuons à penser que le secteur minier va poursuivre son expansion », a affirmé Des Kilalea, analyste de la banque d'investissement RBC Capital Markets, au salon professionnel réunissant les poids lourds du secteur minier: banquiers, analystes, délégués des gouvernements, patrons de sociétés minières, etc.

Tous les conférenciers montés à la tribune ont souligné que les fondamentaux du secteur minier restaient extrêmement favorables et jugé que le « super cycle » des métaux amorcé en 2002 (qui a vu par exemple le prix du cuivre multiplié par cinq et celui du nickel passer de 7200 à 51 000 \$ la tonne, NDLR) était loin d'être terminé.

La demande de métaux est soutenue par la boulimie des nouveaux tigres économiques que sont la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie. « Nous croyons toujours à l'histoire d'une forte croissance chinoise », a ainsi affirmé Des Kilalea.

En face, le tableau de l'offre est celui d'un environnement où les mines géantes mises en exploitation dans les années 60 parviennent à maturité et où le rythme des découvertes tend à baisser. Or, l'exploitation des nouveaux gisements se fait dans des conditions — techniques, géopolitiques, économiques — de plus en plus difficiles.

Ed Flood, directeur de la banque d'investissement Haywood Securities, a donné en exemple le projet minier de Pebble, en Alaska, un « défi environnemental et technologique ». Pour ne rien arranger, les sociétés minières sont handicapées par une pénurie chronique de personnel qualifié.

Établissant un rapprochement avec le « pic pétrolier » (théorie selon laquelle on va bientôt, si ce n'est déjà fait, toucher le pic de production au-delà duquel celle-ci déclinera inexorablement, NDLR), Ed Flood estime que « l'industrie minière approche de sa capacité maximale ». Selon lui, les mines géantes du Chili, « Arabie saoudite des minerais », arrivent à leur maturité.

Dans ce contexte, l'Asie centrale et l'Afrique devront prendre le relais. Thys



BHP BILLITON AGENCE FRANCE-PRESSE  
« Ce n'est pas aussi rose qu'il y a douze mois, mais nous continuons à penser que le secteur minier va poursuivre son expansion », croit Des Kilalea, analyste de la banque d'investissement RBC Capital Markets

Teerblanche, directeur du département « mines et métaux » à la banque sud-africaine Standard Bank, a ainsi souligné l'émergence de l'Afrique comme prochain Eldorado minier.

« L'Afrique recèle 30 % des ressources minérales de la planète », a-t-il affirmé, un potentiel généralement « sous-exploité et sous-exploité », sauf en Afrique du Sud. Il a rappelé les nombreux défis auxquels les compagnies minières auront à répondre sur le continent africain: instabilité politique, sida, guerre, pauvreté, mauvaise gouvernance, manque d'infrastructures, etc.

« Les problèmes géopolitiques vont empirer et la prime de risque va grimper », a noté dans la même veine Des Kilalea, de RBC Capital Markets.

La crise qui a frappé les marchés financiers au mois d'août pourrait cependant affecter la demande.

Judith Mosely, directrice du département mines à la Société Générale, tout en considérant que l'impact de la crise est encore très difficile à chiffrer, a constaté qu'elle avait ralenti les opérations de financement. Selon elle, « les investisseurs jouent avec moins de capitaux et sont beaucoup plus prudents sur la façon d'employer leur argent ».

Mais Michael Lynch-Bell, directeur au cabinet Ernst & Young, ne voit dans la crise du crédit qu'un « épisode à court terme ».

Par ailleurs, pour se prémunir contre l'explosion de leur facture énergétique (le baril de pétrole frôle actuellement les 100 dollars, NDLR), les sociétés minières devraient être de plus en plus nombreuses à prendre des participations dans le secteur de l'énergie, a-t-il prédit.

Agence France-Presse

## Les experts s'attendent à ce que Péladeau vende Quebecor World

Des rivaux comme RR Donnelley, Quad Graphics et Consolidated Graphics pourraient être intéressés

Avec ses options financières qui s'évaporent les unes après les autres, les experts s'attendent maintenant à voir Pierre Karl Péladeau sacrifier l'héritage familial en vendant l'imprimeur Quebecor World pour que Quebecor puisse ensuite se concentrer sur la croissance de ses activités médiatiques.

Le géant de l'imprimerie était jadis le joyau de l'empire familial et sa vente pourra être émotionnellement difficile, selon ce qu'ont suggéré différents experts, hier. « Est-ce que Pierre Karl va abandonner ou pas? C'est la grande question », a dit l'un d'eux.

Le président et chef de la direction de la société mère a été contraint, dernièrement, de ravalier ses promesses de loyauté envers les activités européennes de sa filiale d'imprimerie. Il les a récemment vendues dans le cadre d'une transaction évaluée à 341 millions \$US, mais conservera une participation minoritaire dans la nouvelle entreprise Roto Smeets Quebecor.

L'attachement émotionnel de M. Péladeau envers l'entreprise qu'il dirigeait jadis serait une pièce importante du processus décisionnel qui déterminera ultimement du sort de Quebecor World. « C'est la dimension la plus importante dans le contexte actuel », a dit un autre expert.

Un désinvestissement est vu par plusieurs comme la solution la plus souhaitable pour les actionnaires des deux compagnies.

L'analyste Adam Shine, de la Financière Banque Nationale, estime qu'une telle issue est de plus en plus probable. Il ajoute que si l'instinct de Quebecor pourra être de lancer une bouée de sauvetage à sa filiale, le temps est presque arrivé pour Quebecor de simplement se métamorphoser en Quebecor Media.

La vente de la totalité ou d'une partie de la compagnie n'est toutefois qu'une des nombreuses options sur la table. Et il y a un hic: le marché ne lui accole plus qu'une valeur de 215,2 millions. Il y a cinq ans,

l'imprimeur avait une valeur de trois milliards, chacune de ses actions s'échangeant alors à 40 \$.

Quebecor World pourrait aussi échapper à la faillite en tolérant la dilution de ses actions privilégiées jusqu'à ce qu'elle revienne sur les marchés procéder à une nouvelle offre à haut rendement. L'entreprise a indiqué qu'elle continuera à évaluer toutes les options qui s'offrent à elle, après avoir retiré un plan de refinancement qui lui aurait fourni une certaine flexibilité financière.

L'entreprise montréalaise avait prévu offrir 250 millions de dollars en actions, 500 millions en nouveaux titres de créance et d'apporter des modifications à ses facilités de crédit. Mais l'instabilité des marchés mondiaux du crédit complique l'obtention de tout nouveau financement par les entreprises.

Parmi les acheteurs potentiels se trouvent des rivaux comme RR Donnelley, Quad Graphics et Consolidated Graphics. Des questions de concurrence seraient certainement soulevées, surtout si l'acheteur est RR Donnelley, mais la dégringolade de la valeur de Quebecor World rend une offre de Consolidated Graphics de plus en plus probable.

Des firmes d'investissements privés pourraient aussi entrer dans la danse, avec ou sans la participation de M. Péladeau lui-même.

Encore une fois, l'instabilité récente des marchés rend de telles transactions difficiles, mais pas nécessairement impossibles.

Sur le parquet de la Bourse de Toronto, hier, le titre de Quebecor World a connu une journée en dents de scie. Après avoir ouvert en baisse, il a brièvement progressé de 7 % avant de retraiter. L'action a finalement clôturé à 2,53 \$, en légère hausse de 4 c ou 1,6 %. Jusqu'ici, au cours du mois actuel, la valeur boursière de Quebecor World a reculé de 75 %.

D'après la Presse canadienne

## Exportations: la croissance reculerait à 1,4 % en 2008

Ottawa — L'exportation et développement Canada prévoit que la croissance des exportations du Québec sera de 2,7 % cette année, mais de 1,4 % en 2008.

La société d'Etat fédérale dont le mandat est d'aider les exportateurs et les investisseurs canadiens à accroître leurs activités à l'étranger soutient que cette baisse de la croissance sera principalement attribuable au fléchissement de l'économie mondiale.

« La foresterie et les produits de consommation resteront les principaux freins aux ventes globales à l'exportation de la province en 2007, la plupart des autres secteurs enregistrant une modeste croissance », a expliqué Stephen Poloz, premier vice-président, Affaires générales, et économiste en chef à EDC.

« Cependant, l'aéronautique devrait continuer d'afficher de très bons résultats en 2008, ce qui aidera à soutenir l'ensemble des exportations québécoises. »

Pour l'ensemble du pays, les exportations devraient augmenter de 3,7 % en 2007, prévoit EDC, mais leur croissance devrait être ramenée à 1,5 % l'an prochain en raison du fléchissement de la demande américaine et mondiale.

La Presse canadienne

Procès Black

## Les frais juridiques atteignent 107 millions

Toronto — Les frais juridiques de Conrad Black et ses coaccusés dans le scandale de Hollinger International auraient franchi le cap des 107 millions.

Selon le quotidien *The Globe and Mail*, des déclarations en cour et réglementaires démontrent que le Sun Times Media Group, anciennement connu sous le nom de

Hollinger International, a allongé 107,7 millions en frais juridiques et coûts d'indemnisation pour les anciens dirigeants accusés dans des poursuites criminelles et civiles.

Black et trois autres ex-dirigeants de Hollinger ont été jugés coupables en juillet d'avoir détourné des millions de dollars appartenant à la compagnie. Ils prévoient

porter les décisions en appel lorsqu'ils connaîtront leur sentence à Chicago le mois prochain.

Sun Times a dû payer 75 % des frais juridiques, mais pourrait tenter de recouvrer son argent si les condamnations sont maintenues.

Pendant ce temps, une déclaration déposée mardi à la cour indique que David Radler, l'ancien bras droit

de Black et principal témoin contre lui, a remboursé 53 millions à Sun Media. Radler a plaidé coupable à une accusation de fraude et accepté de témoigner contre Black et ses coaccusés. Il devrait écopier une sentence de 29 mois de prison en échange de sa coopération.

La Presse canadienne



Gérard GERVAIS  
Abel ARSLANIAN

LES OMÉGA-3  
POUR GUÉRIR

Ce livre représente une promesse de soulagement, une probabilité de rémission et une possibilité de guérison dans la souffrance chronique.

320 pages - 19,45 \$  
ISBN 978-2-7601-6812-1

GUÉRIN, éditeur liée  
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

## ÉDITORIAL

## Inquiétant manque de transparence

Les grands projets d'infrastructures publiques qui seront réalisés en partenariat avec l'entreprise privée n'ont pas fini de susciter de la méfiance. Au gouvernement, on affirme que les PPP feront économiser des centaines de millions. Peut-être bien, mais malgré les travaux menés jusqu'ici par l'Agence des PPP, il est impossible d'en juger.

**A**u départ, il avait été dit que l'Agence des partenariats public-privé (PPP) créée par le gouvernement Charest aurait pour mandat de comparer de façon objective les avantages et les inconvénients de la formule PPP par rapport à la formule traditionnelle. Or les faits tendent à démontrer que cette agence n'existe que pour exécuter les ambitions du gouvernement.

Dans le dossier du pont de l'autoroute 25, il a fallu les révélations de notre collègue Louis-Gilles Francœur et les questions de l'opposition officielle pour amener le président du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, à révéler le nom du principal actionnaire du projet, le géant australien Macquarie.

On savait que le pont de l'A-25 serait construit et géré par une société en commandite locale nommée Concession A25. Ce qu'on ne savait pas, c'était le nom des véritables propriétaires. Une société en commandite est une création juridique destinée à exécuter le travail et à éviter le fisc.

Dans le cas de Concession A25, son commanditaire, Macquarie Canada LP, est aussi une société en commandite qui servira de courroie de transmission des profits vers le vrai propriétaire, le holding australien Macquarie. Or il se trouve que celui-ci gère ses actifs étrangers de 89 milliards de dollars à partir d'un siège social fiscal installé aux Bermudes. De là à conclure que les profits réalisés sur le pont de l'autoroute 25 au cours des 40 prochaines années prendront la direction d'un paradis fiscal, il n'y a qu'un pas que personne ne pourra sans doute jamais franchir.

Notre super-Agence des PPP a-t-elle tenu compte de ce manque à gagner fiscal pour le Québec dans son calcul comparatif? Et que dire de l'expertise et des emplois qu'on vient aussi de transférer à Toronto?

Autre chose: à la lecture du contrat liant le gouvernement à son futur partenaire, on apprend qu'il existe une clause de confidentialité qui interdit de révéler quoi que ce soit à propos d'éventuels différends qui pourraient survenir entre les parties. En cas de retard dans les délais de construction ou de mécontentement portant sur l'entretien ou le péage, les citoyens n'en sauront rien. Voilà qui est scandaleux compte tenu des objectifs mêmes des PPP. Ce qu'on ne sait pas ne fait pas mal, dit l'adage!

On avait dit que l'Agence des PPP fournirait toutes les données permettant aux citoyens de juger par eux-mêmes de la pertinence de cette formule. Or, dans le cas de l'A-25, les conclusions auxquelles en arrive cette agence sont remises en question par un expert consulté par *Le Devoir*, qui rejette certaines hypothèses de départ. Qui croire?

Pour permettre à chacun de juger, il aurait fallu rendre accessibles toutes les données de base du projet, de même que les hypothèses techniques et financières détaillées pour toute la durée du projet. Par la suite, il aurait aussi fallu laisser le temps à des experts externes et aux partis d'opposition d'examiner le tout. Finalement, il eût été de mise de procéder à un exercice de vulgarisation réaliste, et non de pure propagande, pour permettre aux citoyens de se faire une idée éclairée. Rien de cela n'a été fait.

À ce jour, la crédibilité de l'Agence des PPP apparaît inversement proportionnelle à l'arrogance de son président, dont les interventions publiques se résument à des plaidoyers partisans. Dans 40 ans, il sera trop tard pour conclure qu'on s'était trompé. C'est maintenant, avant de décider, qu'il faut savoir si la formule du PPP choisie par ce gouvernement vaut la peine d'être étendue à d'autres grands projets d'infrastructures.

*j-rsansfacon@ledevoir.com*

## Bush au parfum

**U**ne fois encore, l'administration Bush est dans l'embaras. La cause de cette énième contrariété politique a ceci de singulier que son maître d'œuvre est un homme du sérail, un initié, un membre du cercle restreint des individus qui ont un accès direct au Bureau ovale. Son identité? Scott McClellan. Signe particulier? Ex-*porte-parole* de la présidence.

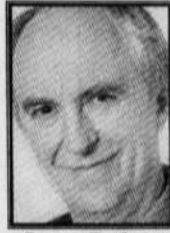
Dans un extrait d'un livre à paraître, extrait évidemment communiqué ces jours-ci, l'homme naguère chargé des relations de presse de Bush exprime son dépit d'avoir été roulé dans la farine — il n'y a pas d'autre mot — par le président, le vice-président ainsi que leurs éminences grises, pour ne pas dire leurs mauvais génies, soit Karl Rove, principal conseiller de Bush et surtout orfèvre en coups tordus, et Lewis Libby, directeur de cabinet du vice-président Dick Cheney et complice de Rove pour ces méfaits destinés à salir l'adversaire politique.

McClellan se souvient et précise que lors du ramdam médiatique qui avait entouré la révélation publique de l'identité d'une agente de la CI (il s'agit évidemment de Valerie Plame), il avait demandé aux cinq personnalités nommées ci-dessus si elles avaient été mêlées de près ou de loin à cette malversation considérée comme un acte criminel relevant du fédéral. La réponse, commune à tous, fut négative.

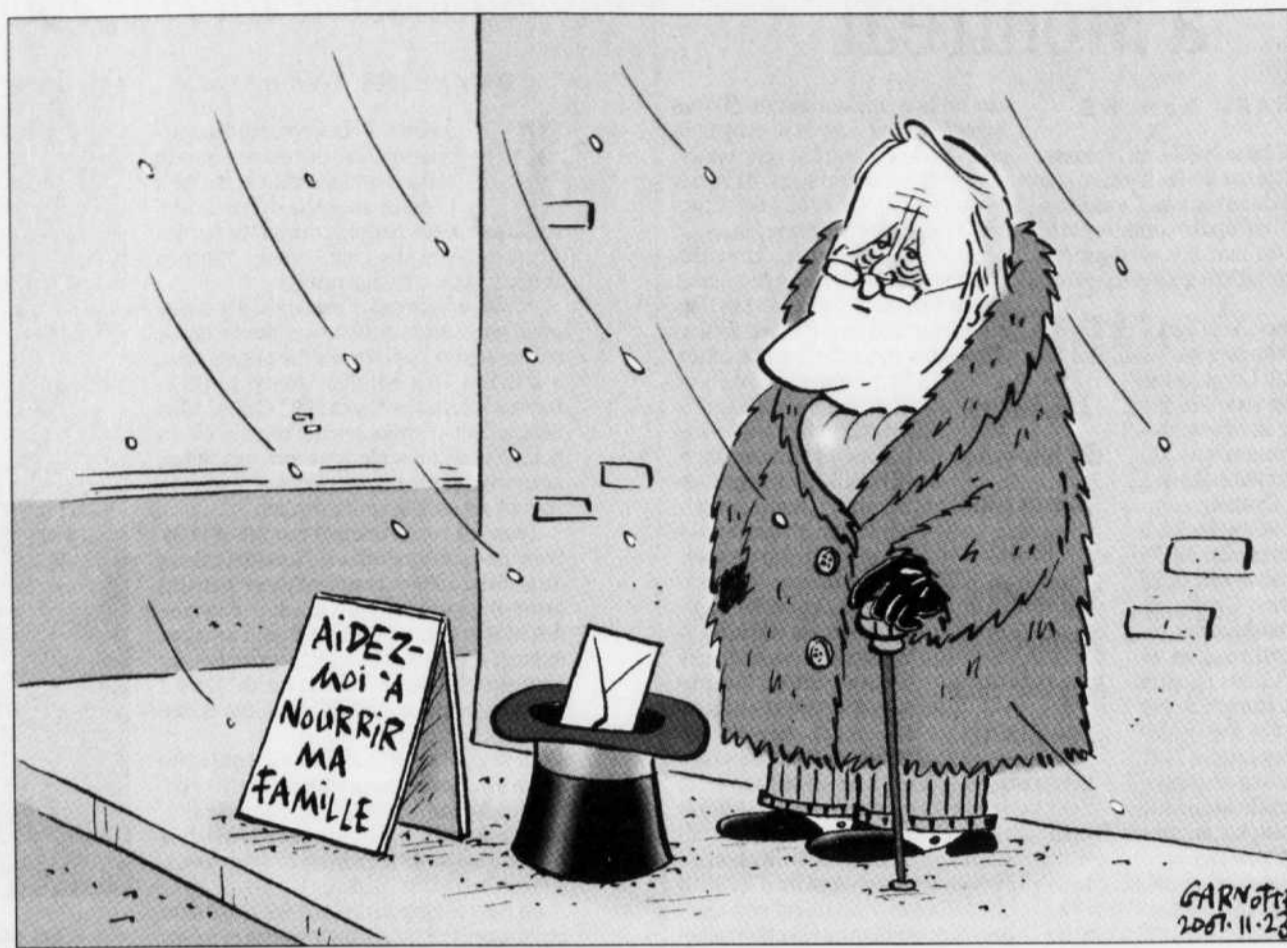
Si, d'un point de vue juridique, le dossier est clos — mentionnons que Libby, seul individu reconnu coupable, a bénéficié de la grâce présidentielle —, il est par contre assuré qu'il va rebondir dans l'arène politique. En tout cas, il faut l'espérer. En effet, pour en revenir justement à la dimension juridique, le tout s'est terminé en eau de boudin. Et ce, parce que Libby a joué sa partition d'acteur et de témoin de ce crime de manière à protéger le duo Bush-Cheney.

Peut-être faut-il rappeler que ceux-ci n'avaient pas décollé lorsque, en juillet 2003, l'ex-ambassadeur Joseph Wilson avait confié dans une lettre parue dans la *New York Times* que Saddam Hussein n'avait pas cherché à acquérir de l'uranium brut au Niger. Ainsi, il contredisait Bush. Or il se trouve que Valerie Plame est l'épouse de Wilson. Toujours est-il que dans les semaines qui ont suivi la publication de ce texte, l'identité et la fonction de Plame ont été divulguées par ce porte-voix docile du tandem Bush-Cheney qu'est le chroniqueur Robert Novak.

Jusqu'à présent, Bush et Cheney sont sortis indemnes de ce scandale. Il est probable qu'il en sera ainsi pendant des mois. C'est regrettable. Pourquoi? Parce qu'il ne fait aucun doute que l'un d'eux a autorisé, pour ne pas dire commandé, l'affaire Plame. Ils ont de plus agi de façon à ce que la mécanique judiciaire soit enrayée. Et dire qu'aujourd'hui, McClellan soutient que la vérité est contraire à celle avancée jusqu'à présent par Bush et surtout le très cynique Cheney.



Jean-Robert Sansfaçon



GARNOTTE  
2007. 11. 23

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## LETTRES

## Le pardon?

*Lettre au cardinal Ouellet*

Son éminence demande pardon, ce mot à la mode à une époque où tout le monde demande pardon, mais a-t-il la ferme résolution de ne plus recommencer? Permettez-moi d'en douter.

Toutes les religions sont des pouvoirs auxquels les hommes ne veulent pas renoncer. Dans leurs enseignements, elles nous disent que nous sommes tous égaux devant Dieu... Il y a des égaux plus égaux que d'autres! Quand on s'appelle «éminence», c'est un mauvais départ devant l'égalité.

Eminence, quand vous nous dites que vous êtes guidé par le Saint-Esprit, je crois que parfois vos fidèles (pour ce qui en reste) en doutent fortement. Je vous pardonnerai quand vous mettrez en œuvre un mouvement d'égalité entre les hommes et les femmes, quand vous arrêterez de stigmatiser les homosexuels, quand vous sortirez des chambres à coucher, quand vous mettrez fin à votre misogynie, quand vous reconnaîtrez le mariage sous toutes ses formes, quand vous nous parlerez davantage d'amour et de spiritualité que de péchés, et j'en passe.

Eminence, je n'ai pas besoin de vos diktats pour aller au Paradis.

**Yvon Boucher**  
Sainte-Foy, le 21 novembre 2007

## Élu, équitable, efficace

Devant les provinces de l'Ouest canadien qui veulent un Sénat plus représentatif de leur véritable poids politique, les provinces de l'Est, dont le Québec, défendent un avantage qui remonte à la naissance de la Confédération. Il ne saurait être question, ici au Québec, de remodeler le Sénat

autrement qu'en le transformant en Chambre des provinces avec des élus choisis par celles-ci. Cependant, cela va à l'encontre des vœux du premier ministre Stephen Harper, qui se targue, lui, de donner à cette vénérable institution des assises plus démocratiques, donc plus respectueuses des forces en présence.

La politique étant l'art du compromis, la solution résiderait plutôt entre les deux, soit un Sénat redynamisé, formé des quatre grandes régions canadiennes, c'est-à-dire les Maritimes, le Québec, l'Ontario et l'Ouest, quitte à ce que chaque ensemble de sénateurs élu au vote populaire soit investi d'un veto régional contre toute politique d'Ottawa qui interférerait avec les prérogatives de leur région respective. De quoi rétablir l'équilibre des pouvoirs dans notre Confédération mal en point et démocratiser pour de bon cette représentation monarchique...

**Gérard Vincent**  
Chertsey, le 15 novembre 2007

## Pour une éducation accessible à tous

Que s'est-il passé au Québec ces dernières années pour que, soudainement, la population ne veuille plus contribuer afin que l'éducation soit accessible à tous? Sur toutes les tribunes, on entend dire que les étudiants ne sont que des bêtes gâtées et que les gens en ont assez de payer pour eux. Or n'est-ce pas le rapport Parent qui, pour justifier le financement du système d'éducation, affirmait en 1963: «Les bénéfices de l'éducation dépassent l'individu et la localité; le progrès de l'enseignement sert principalement les intérêts généraux de la société, de sorte qu'on peut et qu'on doit désormais considérer l'éducation comme une entreprise nationale.» A cet

te époque, on considérait l'éducation comme un bien national, un service public. [...]

Que s'est-il donc passé ces dernières années pour qu'on se désengage de notre mandat collectif en contribuant de moins en moins à l'éducation? Les gens trouvent qu'ils payent trop d'impôts et pensent que le problème sera réglé en diminuant progressivement le financement des universités et des études postsecondaires, provoquant ainsi la diminution de la scolarisation dans la société. Je crois qu'ils se trompent de cible s'ils pensent que les étudiants sont responsables de leurs impôts trop élevés. Les gens devraient plutôt blâmer les dépenses irresponsables de nos dirigeants (scandales des commandites, le cas Lise Thibault et autres scandales des dernières années), le manque de véritable législation pour enrayer les paradis fiscaux qui font perdre d'énormes sommes à l'État et le gouvernement actuel, qui a choisi d'abolir la taxe sur le capital aux entreprises alors que ces mêmes entreprises bénéficient déjà de crédits d'impôts et ne paient pas leur juste part à la société malgré les énormes profits qu'elles font.

Avec tout cet argent, les gens paieraient moins d'impôts et on pourrait même rendre les études postsecondaires gratuites. Malheureusement, le lobby étudiant a moins de poids que les lobbys patronal et financier dans les couloirs du parlement. L'éducation est un droit fondamental pour tous et non un privilège. De plus, une personne instruite et éduquée profite de bien des façons à la société. C'est en ce sens qu'on doit tous contribuer afin que les études ne deviennent pas une marchandise mais qu'elles soient accessibles à tout le monde. C'est le choix de société que nous avons fait jadis et c'est le choix que nous devons réitérer.

**Martin Lavallée**  
Montréal, le 21 novembre 2006

## LIBRE OPINION

## Arthur Prévost, un journaliste hors de l'ordinaire

ALAIN STANKÉ

**A**rthur Prévost a vécu seul toute sa vie. Il n'avait ni femme ni enfant. «Moi, je m'occupe de tout, disait-il, mais... de rien d'autre!» Son unique famille était le journalisme. Pas étonnant qu'avant de mourir, à l'âge de 94 ans, il ait légué une partie de ses économies (50 000 \$) à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) afin qu'elle encourage les jeunes journalistes à se perfectionner. Une bourse portant son nom vient donc d'être créée dans ce but [et sera remise demain dans le cadre du congrès de la FPJQ].

Arthur Prévost était un être à la présence rayonnante. Un journaliste unique en son genre, qui aimait les bons plats, les gros cigares, les histoires insolites, les jeux de mots et les calembours.

Entré en journalisme en 1936, il collabora notamment avec *Le Jour*, *Le Canada*, *L'illustration*, *Le Samedi*, *Montréal Matin*, *La Revue populaire*, *Le Devoir*, *La Patrie*, *Photo Journal*, *Le Petit Journal*, etc. Au cours de sa longue carrière, il commit aussi une dizaine d'ouvrages, dont *Toute la vérité sur la fille-mère et son enfant*, *Dictionnaire français, Coquilles et coq-à-l'âne* (hilarant!) et plusieurs autres.

Pas mal pour un homme qui a quitté l'école après sa huitième année et qui, après avoir suivi une série de cours particuliers, a étudié pendant deux ans à l'École des sciences sociales, politiques et économiques de l'Université de Montréal. Il était aussi titulaire d'un diplôme de professeur de chant grégorien et se réclamait du titre obscur de... chironome (!). Il a aussi écrit des pièces de théâtre.

Vous avez dit bizarre? Attendez la suite. Un jour, il se présenta aux élections sous prétexte que le candidat officiel du Parti libéral n'était «pas assez libéral» à son goût.

Arthur Prévost était un grand épistolier. Pour le simple plaisir d'écrire, il entretenait une correspondance assidue indifféremment avec des quidams et des célébrités du monde entier. Jean Giono était de ceux avec qui il aimait particulièrement échanger (la réciproque était aussi vraie). Joséphine Baker était sa grande amie. Il lui écrivait souvent et la visitait fréquemment.

Il échangea également de nombreuses lettres avec un pasteur protestant vivant en Suisse (Arthur était de confession protestante). Désireux de le connaître en personne, il se rendit en Suisse spécialement pour le rencontrer. Mais comme Arthur aimait trop les humains pour les tolérer médiocres, à son retour, il me révéla que sa rencontre avait été décevante. «Ce n'est pas grave, dit-il, j'en ai profité pour faire changer le verre de ma montre. Je ne voulais pas avoir été en Suisse pour rien!»

Arthur avait des amis partout. Il était familier avec Camillien Houde, tutoyait Jean Lesage et le maire Drapeau. Parmi ses intimes, il comptait aussi Réjean Ducharme.

C'est dans les années 50, à mes débuts en journalisme, que j'ai eu l'immense plaisir de le rencontrer. Dès le départ, Jean-Charles Harvey, patron du *Petit Journal*, avait décidé de faire de nous deux son tandem de choc. Lorsque, dans une région donnée, les ventes de l'hebdomadaire (dont le tirage dépassait les 300 000 exemplaires) laissaient à désirer, on nous chargeait d'y débarquer pour y dénicher des sujets de reportage susceptibles de reconquérir le lectorat en déperdition.

Je n'ai jamais oublié le talent de mon compagnon de travail, qui avait une imagination hors norme. Son talent d'improvisateur au visage imperturbable me donna un jour l'idée de l'engager dans mon équipe des *Insolences d'une caméra*, où il émerveilla tout le monde.

Qui ne se souvient pas de cet étrange oli-

brius qui osait tremper son beigne dans la tasse de café de son voisin de table sous prétexte que son médecin lui avait interdit... le café? Journaliste à l'imagination débordante, aucun obstacle ne pouvait l'empêcher de faire son métier et d'atteindre son but.

Un des reportages les plus marquants de sa carrière concerne Duplessis. Quelques semaines avant la tenue des élections, une rumeur avait perturbé la campagne électorale à laquelle participait le chef de l'Union nationale. On prétendait avoir entendu à travers les branches que Duplessis avait souffert et qu'il avait été hospitalisé secrètement à l'hôpital Royal Victoria. Si elle était confirmée, la nouvelle aurait pu être dévastatrice pour le parti.

Voulant relever le défi, Arthur décida de jouer le tout pour le tout. Pour l'occasion, il enfila le pantalon rayé, fit repasser son nœud papillon et se rendit à l'aile de l'hôpital où, selon les ragots, le premier ministre se trouvait. Arrivé au poste des gardes-malades, il prit son air sérieux, plissa le front et, s'adressant à la responsable sur un ton confidentiel, il lui dit: «Garde, pourriez-vous aller voir discrètement dans la chambre de M. Duplessis pour voir si Antoine Rivard est là? Mon chauffeur est en bas. On s'en va à Québec. S'il est là, je vais l'attendre et nous partons ensemble.»

Croyant avoir affaire à un ministre, la garde courut au fond du couloir, puis revint aussitôt pour annoncer, à voix très basse, qu'il n'y avait personne dans la chambre de «monsieur vous savez qui»... La preuve venait d'être faite. Quelle belle leçon de journalisme d'investigation!

L'article d'Arthur eut l'effet d'une bombe auprès de l'électorat. Comme il fallait s'y attendre, par mesure de représailles, l'Union nationale nous retira toute sa publicité. Mais la perte financière du journal fut grandement compensée par le gain en réputation.

## IDÉES

« RENÉ LÉVESQUE – MYTHES ET RÉALITÉS – L'ÉTAT ACTUEL DES RECHERCHES »

## Un homme de gauche?

À l'occasion du colloque «René Lévesque – Mythes et réalités – L'état actuel des recherches», qui se déroule aujourd'hui à la Grande Bibliothèque, nous publions des extraits de communications présentées par deux participants, les professeurs Alain Noël et Louis Balthazar.

ALAIN NOËL

Professeur de science politique à l'Université de Montréal

Les politologues se sont souvent demandé si René Lévesque était social-démocrate. Pour le principal intéressé, la question était secondaire. Lévesque acceptait en effet l'étiquette, mais il insistait sur le caractère artificiel de ce qui, pour lui, demeurerait justement une étiquette.

«Centre-gauche, social-démocrate, peu importe», écrivait-il dans une de ses chroniques du début des années 70: ce qui compte, c'est la capacité de mener à bien des politiques progressistes «avec le moyen indispensable pour les réaliser, le self-government».

Mais de quelles politiques progressistes s'agissait-il? Que recouvrait ce «centre-gauche» auquel Lévesque s'associait toujours avec une certaine prudence? En fin de compte, le fondateur du Parti québécois était-il vraiment de gauche? Et si oui, de quelle façon? Peut-on parler d'une dimension fondamentale de son action politique, ou s'agit-il plutôt d'un aspect subsidiaire?

On pourrait penser que la réponse va de soi et se contenter du label centre-gauche, qui semble à peu près adéquat. La question vaut pourtant la peine d'être examinée.

## Une quête de sens très actuelle

Cette question permet en effet de mieux comprendre un personnage historique complexe, qui a incarné une gauche pragmatique et capable de gouverner — ce qui ne va pas toujours de soi — mais qui a aussi combattu, dans son parti et en dehors, une autre gauche, «dogmatique» et «perdue dans son propre refus global».

La question nous aide aussi à réfléchir sur la nature du Parti québécois. Le parti de René Lévesque était-il d'abord une coalition réunissant la droite et la gauche autour de l'idée souverainiste ou plutôt un parti défini autant par ses orientations progressistes que par la quête de l'indépendance? Enfin, évidemment, la question débouche sur une quête de sens très actuelle dans un contexte où on parle plus volontiers d'une «gauche efficace» et d'un «nous» sélectif que d'égalité et de justice sociale.

## Égalité formelle, égalité réelle

Les notions de droite et de gauche sont évidemment relatives. On est toujours à la fois à la droite et à la gauche de quelqu'un. En même temps, l'opposition entre la droite et la gauche définit un axe de débat universel.

Ce débat concerne principalement le sens à donner à l'égalité dans une société démocratique. Il oppose ceux qui se contentent largement de l'égalité de tous devant la loi à ceux qui revendiquent en plus une bonne dose d'égalité réelle, sans laquelle l'égalité formelle demeure illusoire.

Les premiers ont tendance à être pessimistes quant aux possibilités de progrès à cet égard et se méfient des effets pervers inhérents aux politiques de redistribution. Les seconds sont plus optimistes et dénoncent au contraire les périls de l'inaction. Ce contraste opposant les pessimistes et les optimistes est particulièrement révélateur parce qu'il transcende les enjeux spécifiques d'un lieu ou d'une époque. [...]

## Québec, 1950

[Voyons ce qui se passe dans le] Québec des années 50. À l'époque, toute une génération se voyait à gauche, dans l'opposition au gouvernement Duplessis. La scission de cette génération en deux tendances, l'une fédéraliste, l'autre souverainiste, a sou-



ARCHIVES LE DEVOIR

vent été racontée. Mais cette rupture redessinaient également la droite et la gauche.

Que prônait en effet Pierre Elliott Trudeau pour transformer le Québec? Peu de chose, finalement. Pour lui, en effet, tout excès d'ambition étatique risquait de mal tourner à cause de l'incapacité des Québécois à remédier à l'incompétence et à la corruption qui minaient leurs institutions publiques. Le plus sage consistait donc à circonscrire le pouvoir québécois et à consolider les droits et libertés à l'échelle canadienne. Pour le Québec, Trudeau devenait ainsi l'homme du statu quo.

## Le pari de la volonté

René Lévesque, au contraire, fait dès 1960 le pari de la volonté afin de rétablir la confiance en soi et les moyens d'action d'un peuple minoritaire et dépossédé. C'est en cela qu'il agit comme un authentique homme de gauche et non pas uniquement comme un démocrate, un nationaliste ou un populiste. En se battant pour changer le Québec, Lévesque luttait en effet contre les inégalités les plus criantes et les plus enracinées de son époque, et il faisait entrevoir à ses concitoyens la possibilité d'une société plus saine et plus équitable.

Les successeurs de Lévesque à la tête du Parti québécois ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Ils ont tous compris que le parti devait non seulement réaliser la souveraineté mais aussi faire du Québec une société plus juste.

Pour justifier ou critiquer le projet de Pauline Marois sur la citoyenneté, on a beaucoup évoqué René Lévesque. Mal à l'aise avec la nécessité de légiférer sur la langue, ce dernier l'aurait sans doute été encore plus avec l'idée de retirer un droit fondamental à un citoyen échouant à un test linguistique.

Mais dans un contexte où le français n'est guère menacé, il faut surtout situer l'idée d'une citoyenneté plus conditionnelle à sa place, c'est-à-dire à droite. Partout dans le monde, en effet, c'est la droite qui nourrit la crispation identitaire autour de l'immigration, et c'est elle qui en profite. Il n'y a pas de raison pour que ce soit différent au Québec.

Les politiciens de droite, explique Bill Clinton dans ses mémoires, cultivent le pessimisme et exploitent ce qui nous divise et ce qui nous fait peur. Pour gagner, la gauche n'a pas à aller sur ce terrain, qui n'est pas le sien. Elle doit plutôt souligner ce qui nous unit et miser sur la confiance et l'espoir. René Lévesque n'a pas atteint tous ses objectifs, loin de là. Mais il a toujours gardé ce cap.

Alors, lucide ou solitaire, René Lévesque? Il aurait probablement refusé les deux étiquettes. Mais il n'était pas pour autant ambivalent. Homme de gauche et de terrain, René Lévesque a privilégié ce qui rassemblait les Québécois, et il a résolument parié sur ce qui leur permettait de se dépasser.



Lise Payette

## Qui aime bien châtie bien

J'arrive au journal *Le Devoir* comme un enfant à qui on vient de trouver une famille d'accueil. Sur la pointe des pieds. En espérant qu'ils vont m'aimer. Je leur suis reconnaissant de m'accueillir.

Depuis que nous nous connaissons, *Le Devoir* et moi, on ne peut vraiment pas parler d'une relation d'amour. Dans toutes les fonctions que j'ai occupées depuis 50 ans, les critiques du *Devoir* ont souvent été les plus virulentes, les plus dures et les plus sévères à mon endroit. Je ne les ai pas toutes à la mémoire, heureusement, mais je sais que «l'ensemble de mon œuvre» a souvent été jugé frivole, superficiel et jamais assez sérieux pour les critiques de ce vénérable journal.

À travers les critiques habituelles, il y a eu quelques moments forts. Je pense ici à l'éditorial de Claude Ryan lui-même, soulignant la grave erreur que René Lévesque avait commise, selon lui, en me confiant la réforme de l'assurance automobile, moi, une néophyte qu'il jugeait bien incapable de mener une telle entreprise à terme.

Je pense aussi à l'accablant éditorial de Lise Bissonnette au sujet d'Yvette, cette petite fille enfermée dans un livre d'école où elle n'avait aucun avenir, sinon celui de balayer le tapis et de servir le thé. C'est dans cet éditorial que Mme Bissonnette ramenait mon travail d'animatrice à la radio et à la télévision à du papotage en comparaison avec l'œuvre de Mme Ryan, que j'avais accrochée au passage et qu'elle estimait bien plus valable que la mienne. C'est cet éditorial qui a déclenché l'affaire des Yvette et qui a détruit ma crédibilité au sein du conseil des ministres, au point de m'amener à mettre fin à ma carrière politique. Ce n'est pas rien!

## Le début d'un temps nouveau

Vous comprendrez pourquoi je n'ai jamais pensé pouvoir, un jour, écrire dans *Le Devoir*. Absolument jamais! Moi qui viens de passer 20 ans de ma vie à écrire des téléromans et qui viens de quitter *Le Journal de Montréal* parce que, par principe, je ne traverse pas des piquets de grève, j'ai toujours pensé que ma fiche personnelle ne m'ouvrirait jamais les portes du *Devoir*. J'ai toujours été convaincue que ce monde m'était fermé pour toujours. De là mon étonnement quand on m'a offert cette chronique.

J'ai accepté parce que j'ai du respect pour ce journal et les personnes qui l'ont tenu à bout de bras. Il témoigne depuis longtemps de ce que nous sommes et défend farouchement son indépendance, ce qui est de plus en plus rare dans notre monde de l'information.

Je sais cependant fort bien que mon arrivée ne laisserait ni Henri Bourassa ni Claude Ryan indifférents. Ils ont dû se retourner dans leur tombe! Bourassa parce que la féministe que je suis l'aurait empêché de dormir en son temps, lui qui était contre le droit de vote des femmes et souhaitait les garder à la maison pour faire des enfants. Je le sais parce que j'ai si souvent utilisé ses discours conservateurs et machistes dans mes assemblées que je les connais par cœur.

Claude Ryan a aussi dû se retourner. J'avoue qu'être assis l'un en face de l'autre à l'Assemblée nationale ne nous a pas rapprochés. Nous n'avions pas d'atomes crochus. Et puis, il était pour le NON alors que j'étais pour le OUI. Ça ne forge pas des amitiés profondes!

## Je suis ce que je suis

Il se peut que je n'aie rien fait d'important ou de valable de toute ma vie. Il se trouvera bien quelqu'un pour le dire plus tard. Mais juste d'avoir fait tout ce que j'ai fait est déjà une réussite en soi. Je ne changerai pas. Ni ma façon d'écrire, ni ma façon de défendre mes opinions. Je transporte avec moi l'expérience de près de 50 ans de vie publique qui est mon fonds de commerce. Je ne suis plus une néophyte en rien. Je commence à avoir une bonne idée de la façon dont les choses se font, se défont ou n'arrivent jamais. J'ai un immense plaisir à penser que je vais partager mes préoccupations avec vous chaque semaine. C'est un honneur de faire partie de la «gang» du *Devoir*.

J'espère y être longtemps. Peut-être bien qu'on m'adoptera.

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

## Un Nord-Américain réaliste

LOUIS BALTHAZAR

Professeur émérite à l'Université Laval et président de l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul-Dandurand, l'UQAM

Évoquant les États-Unis et les Américains, René Lévesque écrit dans ses mémoires: «Rien de plus proche [...] que cette démocratie en quelque sorte innée, émanant comme chez nous de gens simples et frustes qu'aucune cloison de classe ne divisait et qui, à leur tour, profitèrent également des espaces illimités d'un continent neuf et presque vide.» (Attendez que je me rappelle, Québec-Amérique, page 167.) Notre ancien premier ministre se sentait chez lui aux États-Unis. Nul n'a aussi bien caractérisé l'américanité profonde des Québécois et la valorisation de l'axe nord-sud de notre géographie.

Franklin D. Roosevelt est toujours demeuré son grand modèle de gouvernement, de stratégie et de communication. Il a applaudi à l'avènement de John F. Kennedy. Même après sa terrible déconvenue à l'Economic Club de New York en janvier 1977, alors qu'il avait osé comparer le mouvement souverainiste québécois à la quête d'indépendance des Américains deux siècles plus tôt, il a prôné une nette ouverture au voisin du Sud tout au long de ses mandats.

## Une attitude critique

Il n'en était pas moins conscient de tout ce qui nous distingue des États-Unis, notamment le refus de cette propension à la violence qui a accompagné les Américains tout au long de leur histoire. Dès ses premières années de reportages radiophoniques dans l'armée américaine, il avait constaté l'arrogance des Yankees au moment de la libération de l'Europe.

Par la suite, au cours des années 50, alors qu'il se

faisait éveillé de la conscience internationale des Québécois, il a mis en lumière la cause de ceux qui défiaient l'empire américain. Grands reportages sur la nationalisation du canal de Suez, sur la révolution cubaine. Le maccarthysme lui répugnait profondément, de même que le racisme et la ségrégation raciale. La guerre du Vietnam et combien d'autres politiques américaines, jusqu'au renchérissement de Ronald Reagan devant une Union soviétique croulante, n'ont pas trouvé grâce à ses yeux.

Quand il déclarait à ce même Reagan en visite à Québec en mars 1985: «Il n'y a pas plus nord-américains que nous», Lévesque voulait donc signifier bien autre chose qu'une acceptation sans réserve du mode de vie américain et sûrement pas une adhésion aux politiques de droite d'un président républicain.

Il se présentait comme façonné par une vision à la fois toute québécoise et toute imprégnée de l'appartenance au grand continent. Il présentait une nation québécoise profondément imbriquée, pour le meilleur ou pour le pire, dans cet espace nord-américain. Dieu sait si le fondateur du Parti québécois n'a jamais renoncé, quels que soient les reproches qu'on lui adresse, à un Québec français, proprement distinct et démarqué de son entourage nord-américain! Cela ne l'empêchait pas de se sentir, à certains égards, comme appartenant à une sorte d'*ethos* américain.

## Pragmatisme américain

Parmi les traits qui caractérisent la culture américaine, on note une forte prépondérance de la philosophie du pragmatisme. Cela se traduit par une forte valorisation de l'action, par un goût prononcé pour «ce qui fonctionne», ce qui donne des résultats. Cela se traduit encore par une conception de la politique comme étant l'art du possible.

Aux États-Unis, l'éventail de l'opinion publique de-

meure plutôt restreint par rapport à d'autres pays. Tout tourne, du moins à l'époque actuelle, autour du centre-droite. Les opinions critiques trouvent beaucoup moins de canaux d'expression qu'en Europe. Il arrive souvent cependant que des oppositions bien organisées aient raison du pouvoir. Il n'y a pas si longtemps, l'opinion publique a eu raison de deux présidents américains: Lyndon Johnson en 1968 et Richard Nixon en 1974. Il existe peu d'exemples semblables dans les démocraties européennes.

René Lévesque a été porteur de ce pragmatisme. Il n'a pas manqué d'idéalisme et d'un talent certain pour le discours, mais il s'est amplement révélé comme un homme d'action, comme un bâtisseur, un réalisateur d'œuvres concrètes. Ce grand nationaliste s'est doublé d'un réaliste.

C'est ce qui lui a permis d'œuvrer à deux révolutions tranquilles. Deux ensembles de réformes qui n'ont pas été parfaites, il s'en faut, mais qui ont donné lieu à une quantité impressionnante de politiques à la fois concrètes, bienfaisantes et progressistes. Alors que d'autres, et combien d'autres, en sont demeurés au discours, René Lévesque a voulu agir et opérer des transformations qui demeurent dans l'ensemble remarquables.

Une expression qui lui revenait souvent — «Il faudrait pas chier!» — illustre bien à la fois son sens profond de l'équité et de la mesure et son orientation vers ce qui était réalisable dans un contexte donné. Plusieurs lui ont reproché son manque d'audace, mais personne n'a démontré que les politiques fracassantes qu'il proposait auraient donné des résultats durables. En bon «Américain», Lévesque a choisi de rallier une majorité de Québécois, parfois à l'encontre de son parti ou, du moins, des têtes fortes du Parti québécois. Ses réussites sont demeurées partielles mais combien plus positives que celles de ses contempteurs!

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Emilie Folle-Bolvin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (caractéristique), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Marjūn Dudois, Michèle Mabant et Christine Dumas (correspondants), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), À l'information culturelle: Michel Béhar (théâtre et cinéma), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Fauré (culture), À l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), À l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque, Amélie Gaudreau (secrétaires à la rédaction), Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Émond (communis à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spicier (Québec), Monique Bibeau (Ottawa), LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Genevieve Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebai, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematits, Olivier Zaida, INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## MULRONEY

SUITE DE LA PAGE 1

d'obtenir réponse à des questions simples. Il n'est pas question de dupliquer la commission d'enquête.

Personne hier n'était en mesure d'expliquer comment M. Schreiber pourra se rendre à Ottawa pour comparaître, lui qui est actuellement enfermé dans un centre de détention de Toronto en attendant son expulsion du pays. Cette expulsion doit en théorie survenir dans neuf jours, le 1<sup>er</sup> décembre, mais les avocats de M. Schreiber ont déposé hier matin une autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada, ce qui pourrait encore retarder son départ. Le Canada tente d'expulser M. Schreiber depuis 1999 vers l'Allemagne, où il fait face à des accusations de fraude, de corruption et d'évasion fiscale.

Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, a refusé de dire s'il pourrait prendre part à la décision de libérer le détenu le temps d'une comparution. Même silence du côté de son ministère, de la GRC et du Service correctionnel du Canada. Le flou était total hier.

## Pas de cirque

Les députés conservateurs se sont opposés à la comparution du duo Mulroney-Schreiber car ils estiment que la commission d'enquête promise par leur

gouvernement doit faire ce travail. «Nous voulons avant que quiconque fasse toute la lumière sur cette affaire, a plaidé le député conservateur Russ Hiebert. Mais nous voulons que ce soit fait de manière rationnelle et professionnelle. Nous ne voulons pas nous lancer dans la chasse aux sorcières que l'opposition semble appeler de ses vœux.» Selon M. Hiebert, l'opposition «veut de toute évidence transformer tout cela en cirque».

Les conservateurs auraient préféré que comparaissent d'abord le professeur David Johnston, mandaté par le premier ministre Stephen Harper pour fixer le mandat de la commission d'enquête. M. Johnston doit remettre son rapport au plus tard le 11 janvier prochain.

Les partis d'opposition se sont défendus de vouloir doubler le travail de la future commission d'enquête en rappelant qu'en 2003-04, le comité permanent des Comptes publics avait aussi fouillé le programme de commandites. La différence, c'est qu'à l'époque, le gouvernement libéral n'avait pas encore accepté d'ouvrir une enquête publique. À ce moment-là, le comité parlementaire était donc le seul mécanisme à la disposition des députés pour faire la lumière sur cette situation.

## Viendront-ils?

Reste à savoir si MM. Schreiber et Mulroney, qui ont tour à tour réclamé la tenue d'une enquête pu-

blique, accepteront aussi de jouer le jeu du comité parlementaire. Pour l'instant, une «invitation» leur sera transmise. Des membres du comité ont soutenu avoir eu vent d'échos selon lesquels Karlheinz Schreiber et Brian Mulroney seraient disposés à témoigner en comité. Les appels du Devoir auprès des représentants des deux hommes sont restés sans réponse hier soir.

«Le comité prendra toutes les mesures nécessaires pour que cela se fasse», a indiqué le président du comité, le libéral Paul Szabo. «Nous utiliserons toutes les ressources mises à la disposition de ce comité et de la Chambre des communes pour faire en sorte que cela survienne de manière aussi expéditive que possible.»

Quelles sont ces ressources? Selon la tradition qu'a dépeuplée la Chambre des communes hier, un comité dont la démarche est paralysée peut faire rapport à la Chambre, où un débat et un vote doivent avoir lieu. Le président peut ensuite émettre un «House order» (il semble que cette expression n'ait jamais été traduite en français). Cette mesure a été utilisée pour la dernière fois en 1913.

Au cours de la journée, soit avant que le comité n'adopte la motion réclamant sa comparution la semaine prochaine, M. Schreiber a fait une déclaration par écrit dans laquelle il disait qu'il n'y avait «aucune

urgence» à l'expulser en Allemagne. «Malgré la vendetta politique qu'on mène contre moi, je continuerai de me battre pour que la justice fondamentale prévaille au Canada.»

M. Schreiber a versé 300 000 \$ en liquide à Brian Mulroney en 1993 et 1994. Il soutient que M. Mulroney était encore premier ministre lorsque cette transaction a été convenue entre eux. Cette allégation n'a pas été prouvée en cour. M. Mulroney a touché la première tranche de 100 000 \$ au Château Mirabel alors qu'il était toujours député fédéral. À Ottawa, l'objectif de la commission d'enquête et du comité parlementaire consistera à savoir pourquoi, au juste, cet argent a été versé et si cela rend invalide le paiement en dédommagement de 2,1 millions de dollars versé à M. Mulroney en 1997.

L'ex-premier ministre a reconnu cette semaine qu'il avait commis une «erreur colossale» en acceptant cette somme mais qu'il l'avait fait parce qu'il avait besoin d'argent. À l'époque, M. Mulroney vivait dans son chalet des Laurentides parce que son domicile de Westmount, payé 1,6 million de dollars, était en rénovation. Le permis de travaux émis par la Ville était d'une valeur de 600 000 \$.

Le Devoir

## BÉJART

SUITE DE LA PAGE 1

créations en forme de «méli-mélo» malicieuses. C'est «un mélange qui m'amuse. J'ai envie de me fier de la figure de ce monsieur — moi — qui, après toutes ces années, monte encore des spectacles», confiait-il.

## Fils d'un philosophe

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1927 à Marseille, Maurice Berger devait plus tard adopter, en hommage à Molière, le nom de famille de l'épouse de celui-ci, Armande Béjart. Gaston Berger, père de Maurice, est à la fois un industriel, un philosophe et un administrateur scolaire qui tentera de réaliser une réforme de l'université française.

Son célèbre fils, adepte de Nietzsche, fera une licence de philosophie mais abandonnera les études supérieures pour se consacrer tout entier à la danse, découverte à l'âge de 14 ans sur les conseils de son médecin pour «fortifier son corps malin».

Après une formation classique à Londres et à Paris, il crée un premier ballet à Stockholm, puis une chorégraphie en 1952 pour un film suédois, *L'Oiseau de feu*, dont il est le premier interprète.

Béjart dénonce très tôt un art de la danse qui serait «compé des masses». Il développe ses propres perspectives et innove en 1955 avec *Symphonie pour un homme seul*, sur la musique d'avant-garde de Pierre Henry et de Pierre Schaeffer. «On m'avait dit: «Vous allez faire fuir les gens», se souvenait-il... Ce ne sera pas le cas, bien au contraire: le public et la presse le couvrent d'honneurs.

Au début des années 70, Maurice Béjart s'intéresse notamment à l'univers de la danse persane. Son travail est acclamé sous la monarchie irienne. Sur le plan spirituel, Béjart se rapproche alors de l'islam.

«Son écriture, à la fois classique et très expressive, avec un jeu de bras musclé, fait en vérité feu de toutes les influences», rappelait hier le quotidien *Le Monde*: traditions indienne, africaine, turque... De Cioran à Saint-Exupéry en passant par Nietzsche et Goethe, Béjart apprécie les textes classiques. Il puise aussi dans le théâtre, la philosophie et la psychanalyse pour abreuver son œuvre. La musique chez Béjart? Beaucoup d'œuvres de Wagner, de Bach et de Berlioz, ainsi que de la musique populaire, dont U2 et Queen. Jacques Brel et son amie Barbara figurent aussi au nombre des voix qu'il utilise.

En 1987, au terme d'un conflit, Béjart dissout le Ballet du XX<sup>e</sup> siècle et lance sa dernière compagnie à Lausanne, le Béjart Ballet Lausanne, qui accueille au sein d'une compagnie et d'une école des danseurs de toutes les nationalités, dans une perspective où la danse est la plupart du temps liée à des thèmes universels. Le Béjart Ballet Lausanne est le dernier avatar d'une troupe née à Paris en 1954 avant d'émigrer pendant 27 ans à Bruxelles, où l'ensemble avait pris la forme du Ballet du XX<sup>e</sup> siècle.

Maurice Béjart a façonné les talents de plusieurs grands danseurs de la nouvelle scène, dont Anne Teresa De Keersmaeker, Maguy Marin et Michèle Noiret. «C'est l'interprète qui est le plus important et c'est grâce aux différents interprètes que j'ai eu une évolution», expliquait-il en avril dernier au Devoir.

À la fin de sa vie, ses créations s'avèrent très ambitieuses, frôlant à l'occasion la démesure, comme dans *Ring um den Ring* (1990) ou *Mutation X* (1998). En 2002, il avait créé un hommage au cinéaste Fellini dans *Ciao Federico* (2003) puis, dans un retour à des préoccupations anciennes, *Zarathoustra* (2006). On peut voir plusieurs extraits de ses chorégraphies mis en ligne sur YouTube.

## Coup de fatigue

Béjart disait ne pas craindre la mort, car «elle est une certitude». «Je crois que l'on meurt toujours à temps. [...] Le temps est compté différemment pour chacun, mais on meurt à temps.»

L'artiste, en très mauvaise santé depuis plusieurs années, avait été hospitalisé la semaine dernière afin de suivre un traitement cardiaque et rénal qui devait durer plusieurs semaines. Il avait déjà été admis à l'hôpital le mois précédent, officiellement pour se remettre d'un «coup de fatigue». Il souffrait en fait de problèmes cardiaques et rénaux.

Malgré une santé chancelante, le créateur a suivi quotidiennement jusqu'à son hospitalisation les activités de sa dernière compagnie. Il observait en particulier l'avancement du *Tour du monde en 80 minutes*, dont la présentation était annoncée pour le 20 décembre à Lausanne en première mondiale. Le spectacle devait ensuite partir à Paris en février 2008, puis en tournée mondiale. Avec des mises en scène parfois extravagantes, Maurice Béjart a su emporter l'adhésion du public et l'affection de sa famille, sans jamais perdre de vue la danse contemporaine ainsi qu'à la musique concrète.

Le Devoir

Avec l'Agence France-Presse

SUITE DE LA PAGE 1

Ces doléances ne sont pas uniques. En ces temps de pénurie, aucun hôpital n'a en effet les moyens de voir son personnel, formé à grands frais par l'État, aller réaliser des opérations de routine dans le privé. Et pourtant, ils sont de plus en plus nombreux à le faire, spécialement les infirmières, auprès de qui les agences privées obtiennent un succès grandissant. M. Elbaz note d'ailleurs que la culture du système public qu'il a connue dans les années 1970 tend à s'étioler. Dans son hôpital, par exemple, il remarque que les médecins sont moins disponibles et il craint que ce désengagement ne se répande davantage.

À cet égard, le type de partenariat que négocie l'hôpital du Sacré-Coeur avec la clinique privée RocklandMD en vue de sous-traiter certaines de ses chirurgies mineures ne trouve pas grâce à ses yeux. «Moi, ça me fait mal au cœur. Les chirurgies mineures sont une chose importante, bien sûr, mais dans nos hôpitaux, on a aussi des listes d'attente pour des cas de cancer. Alors, il faut se poser la question: va-t-on privilégier un cas de cancer ou une chirurgie mineure? À l'heure où l'on se parle, je pense qu'on a besoin de toutes nos infirmières et de tous nos anesthésistes pour traiter les cas de cancer.»

Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires, Henri Elbaz ne se fait pas d'illusions pour autant: le système public tel qu'il est n'est pas sans défauts. «Mais ses bases sont solides et il faut les préserver», ajoute-t-il du même souffle. Il n'est pas le seul à le penser. Au cours des deux dernières semaines, plusieurs voix se sont élevées pour réclamer la protection de notre régime public, dont celle d'une soixantaine de groupes réunis à la même table à l'invitation du Collège des médecins du Québec. La résurgence de ce discours le réjouit car elle laisse présager de belles et bonnes choses pour l'avenir.

## Des idées à partager

Le défi n'en est pas moins grand. Mais c'est à hauteur d'homme qu'il sera relevé, estime M. Elbaz. Ce dernier veut mettre en avant des initiatives qui fonctionnent et qui trop souvent restent méconnues, du grand public comme du milieu médical. Sur ce point, son hôpital a réussi plusieurs tours de force. Longtemps champion des urgences grâce à l'inauguration du premier centre ambulatoire québécois, l'hôpital général juif a en effet réussi à éliminer les civières de ses corridors de 1992 à 2001. Idem pour les séjours de plus de 24 heures. Mais les compressions importantes en santé et la haus-

## MÉDECINE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des bénéficiaires d'une résidence pour personnes âgées. L'Hôpital général juif a choisi d'œuvrer à maintenir les aînés chez eux le plus longtemps possible. Et ça marche. En trois mois, seuls 4 % des patients de 75 ans et plus admis à l'hôpital via l'urgence ont été déclarés chroniques.

se importante du nombre de transports ambulanciers ont fini par causer le retour des corridors bondés.

Malgré cela, l'urgence de l'hôpital enregistre l'une des plus basses durées moyennes de séjour à Montréal. Des heures qui, mises bout à bout, représentent quand même des centaines de milliers d'heures au cours desquelles des patients mobilisent inutilement des civières et du personnel, déplore le directeur général. Les leçons des années 1990 indiquent toutefois que la tendance peut être renversée grâce à la modernisation des installations et à une réorganisation en profondeur. Un vaste chantier, certes, mais à la portée de tous les établissements publics pour peu qu'on y mette le cœur et l'énergie, croit M. Elbaz.

Ce genre d'approche a d'ailleurs permis de faire des merveilles auprès de la clientèle vieillissante de l'hôpital. À partir du moment où tout le personnel

s'est donné pour objectif de cibler les personnes de plus de 65 ans dès leur arrivée à l'urgence, le vent a tourné et les pronostics ont changé. «Au Québec, dès qu'une personne est déclarée chronique, on la place. Pas chez nous. [...] Nous avons décidé de faire autrement afin de maintenir ces gens le plus longtemps possible chez eux.» Et ça marche. En trois mois, seuls 4 % des patients de 75 ans et plus admis à l'hôpital via l'urgence ont été déclarés chroniques.

Créé en 1934 par la communauté juive, l'Hôpital général juif dessert la population montréalaise sans distinction de race, de religion ou de moyens financiers. Il s'agit d'un hôpital de 637 lits affilié à l'université McGill, pour laquelle il forme près du quart de ses résidents en médecine.

Le Devoir

## VITESSE

SUITE DE LA PAGE 1

exceptions à la règle. «Quand je vois ça, je me mets en colère. Ils [les constructeurs] n'arrêtent pas de nous dire qu'on peut faire de la vitesse, alors qu'on sait tous qu'on n'a pas le droit d'en faire!», s'insurge Mme McIntyre. Les jeunes apprennent à faire de la vitesse en écoutant la publicité. Ça leur rentre dans le cerveau.»

Mme McIntyre et son conjoint ont refusé que leurs trois enfants conduisent avant l'âge de 20 ans. «Je leur ai toujours dit: quand tu as un volant dans les mains, tu tiens ta vie et celle des autres entre tes mains.» À l'instar de plusieurs lecteurs et auditeurs qui ont réagi à la mort de la petite Bianca, Mme McIntyre pose une question toute simple: pourquoi la publicité incite-t-elle à la vitesse sur les routes et non à la prudence?

La vitesse tue, l'adage est connu. Encore mercredi, un chauffeur est mort après avoir percuté un autre véhicule alors qu'il filait en trombe sur le boulevard Christophe-Colomb, en grillant tous les feux rouges sur son passage. La route a tué plus de 700 Québécois l'an dernier, le quart à cause de la vitesse.

## Une préoccupation répandue

La publicité sur les automobiles est une préoccupation grandissante dans ce contexte d'insécurité. En 2006, c'était le deuxième motif de plainte en importance aux Normes canadiennes de la publicité (NCP), une première dans l'histoire de cet organisme d'autorégulation de l'industrie de la pub. Le bureau a traité 104 plaintes et en a retenu 44 en matière de publicité automobile. Dans l'écrasante majorité des cas, les citoyens dénonçaient des publicités encourageant des pratiques imprudentes ou dangereuses, reconnaît Janet Feasby, vice-présidente aux normes pour le Conseil.

Pour les trois premiers trimestres de 2007, trois plaintes ont été retenues contre Mitsubishi, Volkswagen et un constructeur non identifié. Ils ont tous trois cessé volontairement la diffusion des messages

controversés. Le cas de Volkswagen, qui s'était rendu célèbre par le passé avec sa campagne «Tasse-toi monacle», est éditif. Dans une pub imprimée, une femme à l'air terrifié enlance un arbre après être sortie d'une Volkswagen dans laquelle elle était passagère. Le titre: «C'est ce qu'on appelle être équipé pour l'autobahn.» Le bureau des normes a jugé que l'annonce faisait preuve d'indifférence à l'égard de la sécurité du public.

Rien n'empêche les constructeurs de recommencer le manège, sous une autre forme. L'industrie des fabricants d'illusions est assujettie à des codes de conduite en ce qui a trait à la publicité destinée aux mineurs et à la publicité sur les boissons alcoolisées. À titre d'exemple, vous ne verrez jamais une annonce exploitant la crédulité ou l'inexpérience des enfants. Et personne ne boira un verre ou ne fera allusion aux propriétés enivrantes du houblon dans une pub. Les codes à ce sujet, élaborés à l'initiative des annonceurs, sont clairs et stricts. Et ils sont généralement respectés. Mais lorsqu'il est question de bolides roulant à vive allure au son d'un *jingle* agressant, c'est le vide quasi absolu.

Le bureau des Normes canadiennes de publicité traite les plaintes du public au cas par cas. Il ne peut, de son propre chef, édicter un code de la publicité automobile. Les annonceurs ou les gouvernements doivent en faire la demande. À ce jour, ils ne l'ont pas fait, affirme Janet Feasby.

## Si peu imaginatifs

Guy Paquette, professeur au département d'information et de communication de l'Université Laval, est l'un des rares chercheurs à avoir pu mesurer les effets de la publicité automobile sur les jeunes conducteurs, dans une étude datant de 1999. Il en est arrivé à la conclusion que les effets à court terme étaient inexistants. Au contraire, la publicité axée sur la performance des voitures génère même un jugement négatif chez les participants.

À long terme, le débat reste à faire. Les publicités

contribuent à la construction des représentations sociales sur l'automobile en tant qu'outil facilitant la performance individuelle, une valeur dominante dans notre société. Le cinéma participe tout autant, sinon davantage, à ces représentations, compte tenu de son influence prédominante auprès des jeunes, estime M. Paquette. Au nom de l'éthique, le chercheur estime cependant que les constructeurs et les publicitaires devraient s'abstenir de glorifier la performance des voitures. «Ceux qui ne le font pas font preuve d'irresponsabilité sociale, et ils devraient être dénoncés. Que ces gens aient l'intelligence de faire de l'autocontrôle», dit-il.

La Table québécoise de la sécurité routière a recommandé dans son rapport final d'encadrer les publicités des constructeurs, car elles sont susceptibles d'influencer les conducteurs (les jeunes en particulier) lorsqu'elles vantent «les mérites de la vitesse, de la liberté ou de la puissance des moteurs», affirme le document.

Jean-Marie De Koninck, président de la Table, souhaite de tout cœur que les publicitaires changent leur regard sur la voiture. «Je trouve que les gens qui font ces annonces manquent tellement d'imagination, et c'est pour cette raison que je trouve Martin Matte si amusant», dit-il.

Le groupe de travail de M. De Koninck a suggéré au gouvernement et aux constructeurs d'établir ensemble des lignes directrices. Cette approche «volontaire» a été retenue car l'entreprise privée et les publicitaires ont su faire preuve de bonne volonté par le passé, dans le cas des enfants et de l'alcool. Si la méthode douce ne donne aucun résultat, à moyen terme la Table préconise l'introduction de règlements.

En principe, la balle est dans le camp du ministère des Transports. Un appel du Devoir au bureau de la ministre, Julie Boulet, est demeuré sans réponse. L'Association canadienne des constructeurs de véhicules n'a pas appelé Le Devoir non plus.

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Licence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courrier abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390